

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Troisième séance – Mardi 3 juin 2003, à 20 h 30

**Présidence de M. André Kaplun, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Manuel Tor - nare*, conseiller administratif, et *M<sup>me</sup> Haydée Mumenthaler*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. André Hedigeret Patrice Mugny*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 22 mai 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 3 juin et mercredi 4 juin 2003, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de M<sup>mes</sup> Bérengère Rosset, Hélène Ecuyer, Liliane Johner, MM. Jacques Mino, Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Guy Mettan et Damien Sidler: «Transformer le groupe de travail ad hoc Agenda 21 du Conseil municipal en une commission ad hoc Agenda 21» (PA-44)<sup>1</sup>.**

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Je crois que je peux me permettre de parler au nom des sept groupes qui font partie du groupe de travail Agenda 21, puisque nous avons largement parlé de cet arrêté, dont j'ai contribué à la rédaction.

Suite au forum que l'unité Agenda 21, mise sur pied par le Conseil administratif, avait organisé entre cette dernière et notre Conseil, nous avons cru bien faire en créant un groupe de travail, pour ne pas surcharger le Conseil municipal d'une nouvelle commission, même ad hoc. Il se trouve que nous nous sommes trompés dans la manière de faire, puisque seul le Conseil administratif peut créer un groupe de travail. Nous nous sommes ainsi retrouvés dans la situation où nous étions les invités de l'unité Agenda 21 du Conseil administratif; c'est l'administration qui nous payait les jetons de présence, qui s'arrangeait pour les collations, et nous n'avons pas pu nous réunir seuls le jour où nous l'avons voulu, pour décider entre conseillers municipaux de ce que nous voulions faire.

La seule solution est donc que ce soir nous transformions ce groupe de travail en «commission ad hoc Agenda 21», qui gardera les mêmes spécifications, comme indiqué dans le projet d'arrêté, à savoir qu'elle comptera un seul représen-

---

<sup>1</sup> Annoncé,54.

tant par groupe et qu'elle sera évaluée et éventuellement remise en route chaque année. C'est une démarche formelle, mais il est important que le Conseil municipal puisse avoir des réunions seul de temps en temps, étant entendu que le but de la démarche est de collaborer avec l'administration. C'est la première fois – et c'est pour cela que l'on s'est trompé – qu'un parlement participe systématiquement à un groupe de travail avec des gens de l'administration, sur un problème spécifique qui touche tous les départements. C'est bien que l'on ait inventé cette solution et qu'on l'expérimente ensemble.

A l'avenir, notre commission ad hoc s'adjoindra régulièrement des experts, mais pas forcément toujours les deux responsables de l'unité Agenda 21. Ceux-ci, plus les délégués de chaque département viendront parfois travailler avec nous. Ensemble, le Conseil municipal et l'administration feront des propositions et le Conseil administratif viendra nous présenter, s'il y a lieu, des demandes de crédit.

**Mise aux voix, la clause d'urgence du projet d'arrêté est acceptée à l'unanimité.**

**4. Projet d'arrêté de M<sup>mes</sup> Bérengère Rosset, Hélène Ecuyer, Liliane Johner, MM. Jacques Mino, Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Guy Mettan et Damien Sidler: «Transformer le groupe de travail ad hoc Agenda 21 du Conseil municipal en une commission ad hoc Agenda 21» (PA-44)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- qu'atteindre les objectifs fixés dans la résolution R-52, acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 janvier 2003 (soit proposer: «1. une définition du développement durable et de l'Agenda 21 adaptée aux réalités locales; 2. une définition des objectifs à suivre pour que les principes du développement durable soient appliqués dans l'action de toute l'administration municipale; 3. une grille d'évaluation pour l'aide à la décision des projets soumis au Conseil municipal ou/et émanant de lui; 4. l'organisation d'un forum commun entre des représentants du Conseil municipal, du Conseil administratif et de l'administration municipale ayant pour but d'unifier les

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 182.

références et les pratiques – notamment la grille d'évaluation élaborée par le Conseil administratif en matière de développement durable»), implique une collaboration étroite avec l'unité Agenda 21, ainsi qu'avec un groupe de travail transversal conjoint à l'administration et à la Délégation à l'Agenda 21 du Conseil administratif;

- que ce nouveau type de partenariat du Conseil municipal avec des structures de l'administration suppose une clarification des rôles et des mandats;
- que la forme «groupe de travail» choisie initialement par le Conseil municipal pour continuer le travail engagé avec l'unité Agenda 21 est erronée, puisqu'un «groupe de travail» ne peut émaner que du Conseil administratif et qu'en être totalement dépendant dans son fonctionnement;
- qu'en l'état les commissaires du Conseil municipal ne peuvent se réunir de manière autonome;
- qu'il y a donc lieu de transférer le groupe de travail ad hoc en commission ad hoc, pour permettre au Conseil municipal de garder l'autonomie qui lui revient en matière de choix et d'orientation politiques, en permettant à ses commissaires, le cas échéant, de se réunir en toute indépendance;
- que, dans la logique de partenariat et de transversalité, il appartiendra à cette commission ad hoc d'inviter régulièrement, à titre d'expert et de conseil, la responsable de l'unité Agenda 21, afin d'instaurer une collaboration étroite et régulière;
- que cette nouvelle commission ad hoc sera restreinte à un seul et unique délégué par groupe politique, comme l'autorise le règlement du Conseil municipal;
- qu'elle verra son mandat renouvelé annuellement;
- que ce mandat consistera en particulier en une participation active aux travaux du groupe de travail transversal animé par l'unité Agenda 21 et supervisé par le Conseil administratif,

le Conseil municipal:

*arrête:*

*Article unique.* – Une commission ad hoc Agenda 21 est créée en remplacement du groupe de travail ad hoc Agenda 21. Cette commission est restreinte à un représentant par groupe politique représenté au Conseil municipal. Elle voit son mandat reconduit chaque année.

**La parole n'étant pas demandée en préconsultation, ni en premier et deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.**

L'arrêté est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*arrête:*

*Article unique.* – Une commission ad hoc Agenda 21 est créée en remplacement du groupe de travail ad hoc Agenda 21. Cette commission est restreinte à un représentant par groupe politique représenté au Conseil municipal. Elle voit son mandat reconduit chaque année.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

*La commission ad hoc Agenda 21 (CAHA21) est composée de:* M<sup>me</sup> Claudine Gachet (R), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (T), M. Guy Mettan (DC), M. Jacques Mino (AdG/SI), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Bérengère Rosset (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M<sup>me</sup> Caroline Schum (Ve).

**5. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de M<sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Dommages subis par les commerces genevois pendant le sommet du G8 à Evian» (PA-45)<sup>1</sup>.**

**M. Pierre Maudet** (R). Je crois que tout le monde n'a pas encore pu prendre connaissance de notre projet d'arrêté. Je vais me prononcer sur l'urgence, Monsieur le président, c'est bien là-dessus que j'interviendrai et non sur le bien-fondé ou pas de cet arrêté. En l'occurrence, vu l'accélération de nos débats et la forte probabilité que ce projet d'arrêté puisse encore être traité en juin, le groupe radical retire l'urgence.

---

<sup>1</sup> Annoncé, 55.

Ce projet d'arrêté concerne l'économie genevoise, les milieux économiques de la Ville de Genève. Sachant que la situation reste malgré tout confuse, nous renonçons ce soir à demander l'urgence, mais nous appelons de nos vœux une discussion plus approfondie sur la base de notre projet, qui propose un abattement de deux douzièmes provisionnels sur la taxe professionnelle communale pour les commerces, artisans et entreprises situés sur le territoire de la Ville de Genève, que ce soient des personnes morales ou des indépendants.

Nous proposons donc que ce débat ait encore lieu au mois de juin, c'est-à-dire les 23 et 24 juin, à notre prochaine session. Nous retirons l'urgence, quand bien même celle-ci pourrait se justifier aux termes de la loi sur l'administration des communes et de son article 32, puisque la situation est effectivement urgente. Nous ne voulons pas ajouter de confusion ce soir, nous ne voulons pas non plus polémiquer, car ce n'est pas le but de ce projet d'arrêté, qui vise uniquement à apporter une réponse aux problèmes de l'économie genevoise.

Nous nous réjouissons donc d'avoir ce débat le 23 ou le 24 juin, ce qui devrait, Monsieur le président, nous permettre d'avancer ce soir dans notre ordre du jour.

**Le président.** Je vous remercie. Nous passons donc au point suivant de l'ordre du jour.

**6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Ex-LN Industries SA, immeuble sinistré» (P-66 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Jacques Finet.**

La commission s'est réunie les 2 septembre et 21 octobre 2002, sous la présidence de M<sup>me</sup> Liliane Johner.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey.

**Texte de la pétition**

(Voir en annexe.)

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Commission, 402.

### **Séance du 2 septembre 2002**

En préambule, un commissaire annonce qu'il fera une interpellation sur ce sujet lors d'une prochaine séance du Conseil municipal. Il indique qu'il existe un projet de réhabilitation de cet immeuble, incendié il y a quatre ans. La demande d'autorisation a été publiée dans la *Feuille d'avis officielle* en août. Si aucun recours n'est déposé, les travaux devraient pouvoir être entrepris au printemps prochain.

#### *Audition de M. Paolo Giocondo, pétitionnaire*

M. Giocondo habite en face de l'immeuble sinistré depuis trois ans. Il fait circuler des photos éloquentes: échafaudages et grillage de clôture en mauvais état, gravats, décombres et débris divers sur le site, ordures et sacs poubelles sur le trottoir, etc.

Les poubelles restent longtemps sur le trottoir, attirant des rats. Les grillages ont été arrachés et l'accès aux lieux est facile pour les jeunes: des enfants ont été vus à l'intérieur du bâtiment, grimant à des câbles au-dessus du vide, des équipes de tagueurs, des dealers, etc., s'y rendent.

Il croit savoir qu'un projet de réhabilitation existe, mais qu'il a été reporté à plusieurs reprises.

M. Giocondo souhaite la pose d'une barrière de sécurité empêchant les personnes de se rendre à l'intérieur de l'immeuble et ajoute qu'on pourrait, au moins, débarrasser les déchets du trottoir et nettoyer la voie publique. Il a constaté que la personne qui passe pour nettoyer les lieux n'enlève pas ce qui s'y trouve. Il a pris contact avec la Voirie et la police – laquelle se déplace parfois – mais il semble que les services officiels «se renvoient la balle».

M. Giocondo en conclut que le quartier de la Jonction n'intéresse pas beaucoup de monde. A son avis, si un tel problème s'était posé à Champel, des mesures auraient certainement été prises plus rapidement!

#### *Discussion*

Un commissaire propose les recommandations suivantes:

1. Demander au Conseil administratif que le Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement intervienne pour sécuriser les lieux afin qu'on ne puisse plus y pénétrer.
2. Faire intervenir régulièrement la Voirie pour nettoyer les lieux.

Après un échange de vues sur les responsabilités respectives du propriétaire et de la Voirie dans cette affaire, les commissaires s'accordent sur la nécessité d'auditionner le propriétaire, avant d'actionner éventuellement les services officiels.

Un commissaire indique que le propriétaire de l'immeuble est la société PPDG SA, qui a pour administrateur M. P.-A. Schusselé.

L'audition de M. Schusselé est alors décidée par 8 oui (2 AdG/SI, 2 S, 2 DC, 2 L), 3 non (1 Ve, 1 R, 1 AdG/TP) et 1 abstention (1 Ve).

### **Séance du 21 octobre 2002**

#### *Audition de M. Pierre-A. Schusselé*

M. Schusselé a le plaisir d'annoncer que le chantier a démarré la semaine précédente. Le déblaiement et l'assainissement du site se feront d'ici à la fin de l'année. Le bâtiment sera réhabilité, transformé et rehaussé de 2 étages du côté du Rhône. 60% de la surface sera affectée à des activités et 40% à des logements (12 à 15 appartements), dans les étages supérieurs donnant sur le Rhône. L'espace central sera aménagé en jardin. Le chantier devrait durer environ deux ans.

Suite à différentes questions, il précise que les activités prévues seront plutôt commerciales qu'industrielles et que le type de logements prévu n'est pas encore spécifié; il s'agira de logements de grande taille, pour permettre leur insertion dans la structure existante. Il n'a pas encore été décidé de leur type: locatifs ou PPE.

Un commissaire demande un complément d'informations sur le déblaiement des lieux.

M. Schusselé répond qu'il a fait fermer le site à plusieurs reprises à grands frais, mais que des visiteurs n'hésitaient pas à y pénétrer, à tout casser et à déverser des détritrus. Aucun sinistre n'a heureusement été annoncé.

Suivent de nombreuses questions sur la nécessité réelle ou supposée de mettre sur le marché de nouvelles surfaces de bureau, la possibilité d'inverser la proportion bureaux-logements, celle de changer intégralement l'affectation (100% de logements), la rentabilité comparée des différentes hypothèses... et le nombre de places de parc prévues.

M. Schusselé répond qu'à l'origine le projet devait être consacré intégralement à des activités et que la répartition actuelle représente, aux yeux des promoteurs, le meilleur compromis possible.

Pour le parking, 60 places privées, le nombre autorisé, seront aménagées à l'entresol, les places seront réservées en priorité aux appartements.

#### **Discussion et vote**

Après une première proposition de classement de la pétition, ses demandes étant devenues sans objet, une discussion particulièrement animée s'engage, les représentant de l'Alternative exprimant un certain nombre d'inquiétudes et formulant divers souhaits:

- Nécessité de maintenir le tissu industriel en ville de Genève et mécontentement de voir que les activités prévues seront seulement commerciales.
- Pressions à exercer pour augmenter le nombre d'appartements, en inversant la proportion logements-activités ou en construisant un étage supplémentaire, par exemple.
- Nombre insuffisant de places de parc.
- Etonnement quant au changement d'affectation.

La présidente soumet enfin 2 propositions au vote:

1. Classement, en s'en tenant au texte de la pétition.

Vote: le classement est refusé par 8 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 2 S, 2 AdG/TP) et 7 oui (3 L, 2 R, 2 DC).

2. Renvoi de la pétition au Conseil administratif avec l'invite de tout mettre en œuvre pour augmenter la proportion de logements sur le site de l'ex-LN Industries ainsi que le maintien du tissu artisanal.

Vote: la proposition est acceptée par 8 oui (2 Ve, 2 AdG/SI, 2 S, 2 AdG/TP) et 7 non (3 L, 2 R, 2 DC).

La pétition P-66 est donc renvoyée au Conseil administratif avec la recommandation de tout mettre en œuvre pour:

- augmenter la proportion de logements sur le site de l'ex-LN Industries;
- maintenir le tissu artisanal.





**M<sup>me</sup> Liliane Johner, présidente de la commission des pétitions (T).** Cette pétition exprime le ras-le-bol des habitants de ce quartier face au bâtiment sinistré de l'ancienne usine LN Industries, où, depuis de nombreuses années, rien ne bouge. Il est vrai que les abords de ce bâtiment sont devenus un véritable dépôt. Nous avons auditionné les pétitionnaires ainsi que l'administrateur de la société propriétaire, qui nous a dit – vous pouvez le lire dans le rapport – que le chantier avait démarré la semaine précédente et que, d'ici à la fin de l'année, le déblaiement et l'assainissement de ce site seraient terminés. Or, à ce jour, si quelqu'un a vu un ouvrier ou une personne sur ce chantier, qu'il me le dise! J'ai l'impression qu'on s'est vraiment moqué de la commission des pétitions et surtout des pétitionnaires habitants du quartier.

En fait, l'administrateur représentant le propriétaire nous a parlé du projet en cours concernant ce bâtiment. Là, tout naturellement, la discussion de la commission a porté sur ce que le projet allait offrir en termes de logements et de surfaces commerciales. En ce qui nous concerne, nous voterons les conclusions de la commission, parce que nous estimons que nous pouvons faire un peu plus de logements dans ce bâtiment, mais je reviens quand même à l'origine de cette pétition, en disant qu'il est déplorable de nous faire des promesses et de ne pas les tenir.

**Le président.** Le rapporteur de ce rapport ne siégeant plus au Conseil municipal, j'ouvre le premier débat et je donne la parole à M. Alain Marquet.

#### *Premier débat*

**M. Alain Marquet (Ve).** Je dirai quelques mots pour confirmer les propos de M<sup>me</sup> Johner. Nous avons un peu l'impression d'avoir été trompés pendant l'étude de cet objet, puisque, effectivement, il ne s'est rien produit, alors qu'on nous avait fait des promesses. Une autre chose qui nous paraît importante et sur laquelle nous solliciterons l'attention soutenue du Conseil administratif, c'est qu'il n'est pas impossible que cet endroit, compte tenu de l'activité industrielle qui s'y est déroulée, fasse partie des nombreux sites contaminés que nous avons à gérer sur le territoire de la Ville de Genève. Nous aimerions donc rendre le Conseil administratif attentif à la nécessité d'envisager éventuellement des travaux de décontamination du site, afin que la loi soit respectée.

**M. Armand Schweingruber (L).** Chacun a eu sous les yeux le rapport de la commission des pétitions à ce sujet. L'impression globale que j'en retire personnellement, c'est «pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué»! Il faut bien comprendre qu'il y a là un projet de réhabilitation d'un bâtiment qui a été

incendié, bâtiment industriel dont la reconversion est une réalisation plutôt difficile qui prévoit un quota de 40% de logements et des activités à caractère commercial pour le reste. Je pense qu'il faut bien se rendre compte que la transformation d'un bâtiment de ce type est une opération compliquée. A la base du projet des promoteurs cités dans le rapport, il y a bien évidemment un plan financier. Il s'agit de réaliser, quoi qu'on en dise, une opération rentable et je ne vois pas en quoi les propositions supplémentaires de la commission des pétitions pourraient faciliter une réalisation rapide de ce projet qui prévoit des logements sur presque la moitié des surfaces utiles. Il s'agit d'un bâtiment privé dont les propriétaires sont finalement maîtres de leur destin et de leurs investissements! Toutes les restrictions que nous pourrions mettre ne feraient que retarder une mise en œuvre qui amènera un certain nombre de logements sur le marché. Ce serait une nouvelle illustration des freins constants qui sont mis à la réalisation d'opérations de ce genre, lesquelles correspondent à un réel besoin.

Le projet est là, les investisseurs aussi, ils ont présenté un plan financier qui, selon eux, tient la route: nous n'avons pas à nous substituer à eux dans ce domaine et je pense qu'il faut les laisser faire. Toutes les restrictions supplémentaires n'entraîneront que du retard et c'est la raison pour laquelle le Parti libéral confirmera la position qu'il a prise en commission, qui est de classer la pétition pour que l'on n'en reparle plus. Elle devient caduque par la réalisation du chantier.

**M. René Grand (S).** Ce que vous dites n'est pas tout à fait juste, Monsieur Schweingruber. Vous avez raison dans le sens qu'effectivement les choses ont traîné. Cinq ans après l'incendie, qui a eu lieu au mois de novembre 1997, j'avais posé la question, dans mon interpellation I-69, de savoir ce que devenait ce bâtiment. Il y avait un dépôt d'ordures autour de ce dernier et la population demandait que la Voirie nettoie cet endroit. La Voirie a fait son travail, mais – et c'est là qu'une explication est nécessaire pour comprendre le débat – il faut savoir que l'intérieur du périmètre dépendait de l'entreprise Zschokke. Cette entreprise avait laissé sur place des conduits électriques ainsi qu'une cabane, qui n'avaient pas été débarrassés et qui empiétaient sur le domaine public. Il a fallu que les agents de sécurité municipaux fassent une enquête approfondie, afin de connaître les responsables de ces déchets. Ils sont allés parlementer avec l'entreprise Zschokke, qui s'est fait tirer l'oreille pour débarrasser ces déchets.

M. Schusselé a fait son travail en faisant poser une grille autour du bâtiment, mais, comme vous l'avez lu dans le rapport, cette grille est franchie par des dealers qui font leurs petites affaires dans ce périmètre. Le site était propre après que l'entreprise Zschokke l'eut nettoyé. J'ai été sur place ce matin: il y a déjà des petits dépôts. La pétition est donc toujours valable, même pour les dépôts qui sont indûment déposés à côté et autour de la barrière.

M. Schusselfé m'a répondu cet après-midi même que l'autorisation de construire avait été donnée au mois d'août 2002 et qu'elle prévoyait, comme le dit le rapport, 60% d'activités artisanales et 40% de logements, avec 2 étages supplémentaires pour la construction desdits logements. D'ici au démarrage de la construction, il risque bien d'y avoir des dépôts indus et il faut donc rester vigilants. C'est pourquoi il faut renvoyer cette pétition au Conseil administratif, non seulement pour éviter des dépôts indus, mais aussi pour que dans ce quartier de la Jonction on puisse, si possible, encourager les promoteurs à faire davantage de logements. C'est la raison pour laquelle le Parti socialiste vous invite à voter les conclusions de la commission.

**M. Alain Fischer (R).** Le but premier de cette pétition était de faire nettoyer les alentours de ce bâtiment, laissé à l'abandon depuis de longues années, comme l'a rappelé le préopinant. Il nous semblait à l'époque, en tout cas aux dires des différentes personnes qui s'occupaient de ce dossier, que cela allait être fait et c'est pourquoi nous avons fait le choix, nous, groupe radical, de classer la pétition. A ce jour, nous voyons que rien n'a été fait, comme l'a dit M<sup>me</sup> Johner, qu'on ne nous a pas pris au sérieux ou qu'on nous a raconté des histoires. Les alentours de ce bâtiment ne sont toujours pas sécurisés. Un de mes collaborateurs habite juste en face et, chaque jour, il me parle de ce bâtiment.

En conclusion, nous avons demandé le classement de la pétition à l'époque, mais nous revenons sur notre décision et nous renverrons cette pétition au Conseil administratif pour qu'il fasse régner l'ordre et la sécurité à cet endroit.

**M. Pierre Losio (Ve).** Je suis très étonné par les propos qui viennent d'être tenus, notamment par les représentants de l'Entente qui parlent de sécurité, de nettoyage... (*Commentaires de M. Fischer.*) Je parle des propos de l'Entente, je vous en prie, Monsieur Fischer, pas d'agression! Je suis donc très étonné que votre attention n'ait pas été plus attirée par la deuxième recommandation de la commission qui est celle du maintien du tissu artisanal dans ce lieu. Avec les autres partis de l'Alternative, nous avons défendu le maintien du tissu artisanal, notamment à l'occasion du transfert des artisans de Sécheron sur le site de la Société genevoise des instruments de physique. Nous sommes étonnés que vous ne soyez pas plus sensibles à une demande qui concerne le vrai maillage de la vie économique et commerciale genevoise. Les petits artisans sont une des forces qui font le tissu économique genevois et nous ne comprenons pas le silence que vous opposez aux besoins de cette catégorie de la population, qui mérite pourtant un soutien au moment où la conjoncture va devenir difficile. On sait bien que, dans une conjoncture difficile, ce sont les artisans et les toutes petites PME qui trinquent en premier.

Cette recommandation vous a échappé et je vous invite à y réfléchir. La commission suggère de maintenir un tissu artisanal à l'endroit dont il est question. Il s'agit de la survie du tissu socio-économique qui constitue le maillage fondamental de la vie artisanale et commerciale genevoise.

**M. Alain Fischer (R).** Le but premier de la pétition n'était pas de maintenir ou non le tissu artisanal, ou de faire construire plus de logements. Les pétitionnaires ne parlaient pas de l'affectation future du bâtiment, mais de la mise en sécurité du site. Il est vrai qu'au cours des discussions la commission s'est octroyé le droit d'ajouter deux recommandations supplémentaires, mais le but premier de la pétition était purement et simplement de sécuriser la zone. Certes, au point de vue politique, on peut être favorable à l'implantation d'activités artisanales et de logements. Mais, ici, nous avons à répondre à une pétition, à donner satisfaction aux pétitionnaires, comme un habitué des pétitions sur les bancs d'en face nous le ressasse depuis fort longtemps! Donc, répondons à cette pétition avant de nous occuper de l'avenir. Réglons déjà la situation et, après, nous pourrions reparler de ce que deviendra ce bâtiment.

#### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sont acceptées à la majorité (opposition des groupes libéral et radical et 2 abstentions).

Elles sont ainsi conçues:

#### *CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-66 au Conseil administratif avec la recommandation de tout mettre en œuvre pour:

- augmenter la proportion de logements sur le site de l'ex-LN Industries;
- maintenir le tissu artisanal.

**Le président.** Le point suivant, soit le rapport PR-228 A concernant le raccordement des écoles de la Ville au réseau informatique cantonal, est reporté à demain en raison de l'absence de M. Manuel Tornare, qui s'est excusé et qui a souhaité être présent lors du traitement de ce point.

- 7. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de modifier la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Conseil administratif pour passer des actes authentiques. Adaptation aux modifications de l'article 30, alinéa 1, lettre k, chiffre 3 et chiffre 4, de la loi sur l'administration des communes, entrée en vigueur les 11 juillet 1998 et 2 juin 2001 (PR-229 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteure: M<sup>me</sup> Nicole Bobillier.**

Sous la présidence de M. Alain Comte, la commission du règlement s'est réunie à trois reprises pour étudier la proposition PR-229: les 15 et 22 novembre 2002 et le 24 janvier 2003.

Merci à M<sup>me</sup> Ursi Frey pour l'exactitude des notes de séance.

La séance du vendredi 15 novembre 2002 a eu pour but d'organiser le travail et de prévoir les auditions.

#### **Séance du vendredi 22 novembre 2002**

*Audition de M<sup>me</sup> Sophie Mulatero, secrétaire adjointe, chargée de la surveillance des communes, et de M. Jean-Baptiste Grisoni, conservateur du Registre foncier*

M<sup>me</sup> Sophie Mulatero précise que la proposition PR-229 se situe dans le contexte des échanges d'alignements qui peuvent être tracés au sol, ou en hauteur, afin de permettre le maintien d'une certaine cohérence esthétique entre les constructions ou de protéger un cadre de vie.

Depuis 1984, cette notion a été interprétée de manière extensible par les communes et le Registre foncier.

Vu l'augmentation considérable des actes, le Registre foncier a souhaité revenir à l'ancienne méthode, plus stricte.

En ce qui concerne les assiettes de routes, elles sont étroitement liées aux plans localisés de quartier. C'est la raison pour laquelle il a été souhaité de les intégrer aux compétences du Conseil administratif.

On a donc profité d'un projet d'arrêté concernant la loi sur l'administration des communes (LAC) pour adapter les termes au niveau des comptes; une autre modification est intervenue, récemment: la radiation des servitudes ne peut pas être du domaine du Conseil administratif.

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Proposition, 875.

Proposition: délégation de pouvoir du Conseil municipal  
au Conseil administratif

M. Jean-Baptiste Grisoni précise qu'il s'agit tout simplement de s'adapter à la loi et d'ajouter que tous les points concernant l'alignement ou l'assiette des routes avantagent les communes.

La commission croit comprendre que tout ce qui vient d'être dit est dû à l'entrée en vigueur du règlement de 1998, ce que confirme M<sup>me</sup> Mulatero et les commissaires de se poser la question suivante:

Comment fonctionne le système depuis 1998?

Aucune adaptation n'ayant été présentée par le Conseil administratif, pourquoi la commission du règlement n'a-t-elle pas été saisie de cet objet plus rapidement?

M<sup>me</sup> Mulatero et M. Grisoni avouent ne pas pouvoir répondre, si ce n'est que peut-être n'y a-t-il pas eu de changement d'assiette depuis 1998...

La commission retient des explications qu'en cas de changement d'assiette et de droit de superficie les prérogatives seraient préservées.

Elle aimerait aussi savoir s'il est seulement question de la signature d'origine ou si le Conseil administratif peut intervenir sans passer par le Conseil municipal.

M<sup>me</sup> Mulatero insiste sur le fait qu'il ne faut pas mélanger le droit de superficie et les opérations d'achat et de vente.

Qui est concerné par cette disposition? demande la commission.

Le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement et le Registre foncier, sur le plan cantonal. M<sup>me</sup> Mulatero n'est pas en mesure de répondre en ce qui concerne la Ville de Genève.

Une voie souterraine pourrait-elle être concernée par ces dispositions, se demandent les commissaires? Ceux-ci font référence à un tel projet pour les taxis et les motos, à Cornavin.

M. Grisoni ne l'exclut pas, dans le cadre d'un changement d'assiette.

**Séance du vendredi 24 janvier 2003**

*Audition de M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de M. Philippe Ruegg, chef du Service des opérations foncières/information et communication*

M. de Dardel, après avoir cité les articles de la LAC concernés par la proposition PR-229, tient à rassurer la commission. En effet, il s'agit de déléguer au Conseil administratif des exceptions relatives à des actes mineurs.

Proposition: délégation de pouvoir du Conseil municipal  
au Conseil administratif

Cette disposition existe déjà, mais des réformes sont intervenues voilà quelques années.

C'est d'un toilettage dont il est question, c'est-à-dire simplement d'adapter les exceptions votées par le Grand Conseil (radiations et changement d'assiette d'une voie publique) qui sont soumises à conditions.

Les actes fonciers doivent résulter des plans adoptés et les charges que cela implique pour la commune figurent dans les crédits budgétaires ou dans les engagements votés par le Conseil municipal. Dans tous les cas, celui-ci en a déjà connaissance.

La commission revient sur sa question restée sans réponse, à savoir: pourquoi est-ce seulement maintenant que cette proposition arrive alors que la demande date de 1998?

Des actes ont-ils été signés, sans autorisation, entre temps?

M. de Dardel répond qu'aucun acte n'a été signé. M. Ruegg, en charge du service depuis deux ans, a toujours tranché pour aller devant le Conseil municipal afin d'éviter tout risque.

Un commissaire imagine que la Ville de Genève n'est pas la seule commune à être dans cette situation, comment réagissent les autres communes? Notre cité est-elle à la pointe du progrès?...

M. de Dardel n'ayant découvert la proposition que très récemment, il ne connaît pas la réaction du Conseil administratif et il ne sait pas s'il a fait un travail à ce sujet.

Ce qu'il peut dire, c'est que son service a vu que l'article en question n'était pas adapté à la situation.

La commission déduit de ce qui précède que, si l'adaptation était refusée, cela ne freinerait pas trop les services concernés...

M. Ruegg mentionne qu'il a été débattu des adaptations dans le cadre de l'Association des communes genevoises et qu'il serait opportun que tout le monde agisse de la même manière.

La commission aimerait savoir comment fonctionne le droit de préemption de la Ville de Genève.

M. de Dardel nous apprend qu'il est très restreint. En effet, il n'est pas facile d'obtenir l'agrément du Conseil municipal dans le délai de nonante jours, mais celui-ci a toujours son mot à dire.

Proposition: délégation de pouvoir du Conseil municipal  
au Conseil administratif

Puis, une dernière question est posée: la fermeture d'une route implique-t-elle un changement d'assiette?

MM. de Dardel et Ruegg répondent que non.

**Discussion**

La discussion est fort courte

La commission trouve qu'il serait dommageable que l'on puisse se passer de l'avis du Conseil municipal, mais, si elle a bien compris, on ne peut que voter cette proposition, la Ville de Genève n'ayant pas d'autre choix...

Depuis trois ans, le Conseil administratif a fonctionné sans cet outil, on peut donc se demander s'il est vraiment utile et pourquoi on a pu s'en passer pendant ce temps.

Que peut-on faire d'autre, puisqu'il s'agit de décisions prises par le Grand Conseil, sinon d'accepter cette proposition?

**Vote**

Le vote ne figurant pas à son ordre du jour de ce 24 janvier 2003, la commission accepte néanmoins, et cela à une large majorité, de se prononcer sur la proposition PR-229, au cours de cette séance.

Mise aux voix, la proposition PR-229 est acceptée par 13 oui (1 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 1 R, 2 S, 3 L, 2 DC) et 1 abstention (1 AdG/SI).

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la commission du règlement vous recommande de faire de même. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

*Annexe:* Article 30, alinéa 1, lettre k), chiffre 3 et chiffre 4, de la LAC des 11 juillet 1998 et 2 juin 2002



Proposition: délégation de pouvoir du Conseil municipal  
au Conseil administratif

**M<sup>me</sup> Nicole Bobillier, rapporteure (S).** J'ai bien peu de choses à dire. Il s'agit en fait de se mettre en conformité avec un article de la LAC qui date de 1998 et qui concerne, comme il est écrit dans le rapport et dans le titre de la proposition, la signature d'actes authentiques. Parmi ces actes, il y a «les échanges d'alignements qui peuvent être tracés au sol ou en hauteur, afin de permettre le maintien d'une certaine cohérence esthétique entre les constructions ou de protéger un cadre de vie», l'assiette des routes ou le droit de préemption, etc. Je ne doute pas un seul instant que chacune et chacun d'entre vous a lu avec attention ce rapport, il est passionnant!

La question qui s'est posée en commission était de savoir comment fonctionnait le système depuis 1998 jusqu'en 2003, aucune adaptation n'ayant été présentée par le Conseil administratif, et pourquoi la commission du règlement n'avait pas été saisie plus rapidement de cet objet. La question a été posée à M<sup>me</sup> Mulatero, secrétaire adjointe chargée de la surveillance des communes; elle n'a pas pu nous répondre. M. de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, nous a, lui, répondu assez clairement qu'aucun acte n'avait été signé depuis 1998. Il nous a rassurés sur un point qui nous paraissait important, à savoir que le Conseil municipal serait mis au courant de toute signature concernant ces actes authentiques. Il nous a réaffirmé qu'il n'y en avait pas eu entre temps et que le Conseil municipal serait tenu informé. Aussi, en ce qui concerne les socialistes – et je crois que tous les conseillers seront obligés de faire la même chose sans état d'âme – nous voterons cet arrêté.

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.**

L'arrêté est ainsi conçu:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la modification de l'article 30, alinéa 1, lettre k), chiffre 3, de la loi sur l'administration des communes et vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), chiffre 4, nouveau;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Le Conseil administratif est autorisé à passer tous actes authentiques concernant:

1. les cessions au domaine public des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines;
2. les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
3. les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
4. les changements d'assiettes de voies publiques communales;

A condition que les opérations visées sous chiffres 1, 2, 3 et 4 résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

- 8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de M<sup>mes</sup> Renate Cornu, Micheline Gioiosa, MM. Olivier Coste, Didier Bonny et Bernard Paillard, renvoyée en commission le 4 mars 2002, intitulée: «Soutien à Weetamix pour le programme de jeunes DJ genevois» (M-235 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteure: M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez.**

#### **Texte de la motion**

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir les programmes de concerts techno que Weetamix organise avec de jeunes disc jockeys (DJ) de Genève en lui octroyant une subvention régulière.

---

<sup>1</sup> Mémorial 159<sup>e</sup> année: Développée, 4892.

### **Préambule**

Il faut rappeler que l'association Weetamix a déjà fait l'objet d'une pétition, traitée par la commission des pétitions en 2000; les conclusions du rapport recommandaient au Conseil administratif «de soutenir activement la diffusion de la musique techno, et Weetamix en particulier, en tenant compte des impératifs de programmation».

La commission s'est réunie les 7 novembre, 28 novembre et 19 décembre 2002 pour débattre de cette motion.

### **Séance du 7 novembre 2002**

*Audition des représentantes de l'Association D3, M<sup>me</sup> Delphine Clusel et M<sup>me</sup> Dina Volkowsky (annexes 1 et 2)*

M<sup>me</sup> Clusel explique que son association sollicite le soutien de la commission des arts et de la culture pour subventionner les activités de D3 (ex-Weetamix) en 2003. Elle déclare que son association est au bénéfice d'une garantie de déficit de 9200 francs et de 7800 francs pour le second semestre. Elle ajoute que des demandes ont été faites à la Loterie romande (20 000 francs), au département des affaires culturelles (DAC) (60000 francs) et au Cipret (15000 francs). Les activités de D3 sont également soutenues par l'*Hebdo*. D3 ne sollicite pas les sponsors traditionnels de ce genre d'activités (alcool, cigarettes) car elle a choisi de pratiquer la prévention en collaborant avec plusieurs associations comme le Cipret ou Sida Genève. C'est pourquoi les prix pratiqués pour l'alcool sont assez élevés (15 francs pour un cocktail, 3 francs pour un jus de fruits). Le bar n'a pas de comptabilité précise, il n'y a pas de tickets, et il fait environ 5000 francs de recettes par soirée. En ce qui concerne le soutien de la commune de Vernier, il a été refusé pour 2003, leur budget étant déjà attribué à «Vernier sur Rock». Quant au Département de l'instruction publique (DIP), il n'est pas entré en matière pour 2003. Il manque actuellement à l'association 3000 francs par soirée pour boucler son budget.

En ce qui concerne l'Association D3, elle compte 200 membres, qui ont payé une cotisation unique de 200 francs qui leur donne droit à l'entrée gratuite à toutes les soirées, pour toujours. Les responsables réfléchissent actuellement à une nouvelle formule d'adhésion pour les futurs nouveaux membres, qui consisterait en une cotisation régulièrement versée.

En ce qui concerne les activités de D3, il s'agit essentiellement de soirées dédiées à la musique électronique, qui se déroulent environ 3 ou 4 fois par mois, le samedi. Des artistes locaux et internationaux sont invités. Les cachets varient

entre 500 et 5000 francs. Les activités de Weetamix/D3 sont reconnues, les articles de presse sont réguliers et élogieux, l'association réalise également des compilations d'artistes.

D3 est actuellement en négociation avec la Suisa en ce qui concerne le paiement des droits d'auteurs. L'entrée pour les non-membres est fixée à 25 francs. La capacité de la salle est de 400 personnes, mais il y a en général environ 250 à 300 personnes. Les personnes auditionnées affirment qu'il n'y a aucune sélection à l'entrée, mais qu'il arrive que des personnes en état d'ébriété soient refoulées. Les soirées se déroulent entre minuit et 6 h du matin. Ils ont une autorisation de police. Les décibels s'élèvent à 90 dB.

Les commissaires s'interrogent sur le changement de structure et de nom de Weetamix qui est devenu D3. Ils s'interrogent également sur la tenue des comptes, qui semblaient avoir posé problème.

Les représentantes de D3 affirment que leur comptabilité est à jour et que, depuis 2002, elles ont une fiduciaire. Elles expliquent que Weetamix est devenue une société privée qui leur sous-loue les locaux (4000 francs par mois) (annexe 3). Les locaux appartiennent à Swiss. L'association a un bureau à Vernier et une case postale à Genève.

#### *Discussion de la commission*

Plusieurs commissaires reconnaissent le travail effectué par Weetamix/D3 et la légitimité de la demande d'aide de cette culture particulière. Plusieurs commissaires soulignent également le manque de clarté des structures de Weetamix/D3. La motion concerne une association qui s'est transformée entre temps, mais les deux associations semblent liées (mêmes membres, les deux noms apparaissent sur la publicité) (annexe 4). Etant donné que Weetamix est aujourd'hui une société à but lucratif, cela pose des questions. Il est donc décidé d'auditionner le DAC et de questionner le DIP sur leur politique vis-à-vis de Weetamix/D3.

#### **Séance du 28 novembre 2002**

##### *Audition de M. Skrebers, conseiller culturel en art musical au département des affaires culturelles*

Lors de cette séance, plusieurs commissaires soulignent le travail de qualité fourni par Weetamix et par son responsable, M. Stransky. Ce travail est confirmé par les journalistes spécialisés dans ce domaine. Est confirmé également l'intérêt du travail concernant la production musicale de DJ locaux. Toutefois, les ques-

tions concernant la relation entre les structures Weetamix et D3 ne sont pas résolues. Certaines responsables de D3 sont également dans la société Weetamix, sans compter que c'est Weetamix qui sous-loue les locaux à D3.

M. Skrebers est accueilli par la commission et présente la position du DAC dans ce dossier. Il confirme que Weetamix est la première association à produire de la musique techno à Genève. La Ville lui apporte un soutien financier ponctuel. A la fin 1999, Weetamix a sollicité une aide plus importante, mais elle présentait une situation comptable confuse, avec un découvert de 125 000 francs. Le DAC n'ayant jamais reçu de clarifications concernant les comptes et la structure de l'association, il n'était pas possible d'entrer en matière pour une aide régulière. En revanche, la collaboration avec D3 a permis d'accorder des garanties de déficit: 9200 francs pour 2001-2002 et 7800 francs pour la fin 2002, ainsi qu'une aide pour la production de CD d'un montant de 5000 francs, en 2002.

Interrogé par la commission sur les critères nécessaires pour l'obtention d'une ligne de subvention au budget, M. Skrebers explique qu'il faut que l'association fonctionne bien, qu'elle présente une comptabilité claire, qu'elle bénéficie tout d'abord pendant trois ans d'aides ponctuelles, et qu'il faut également une décision du Conseil municipal.

M. Skrebers est remercié pour ses informations précises, qui expliquent très clairement la politique du département vis-à-vis de Weetamix et D3.

Suite à cette audition, plusieurs commissaires soulignent la cohérence de la politique du DAC dans ce dossier, qui permet de soutenir une activité artistique tout en restant attentif aux problèmes organisationnels et comptables. La commission souhaite encore obtenir quelques informations concernant le loyer versé par D3 à Weetamix et la politique du DIP à l'égard de D3.

#### **Séance du 19 décembre 2002**

La commission prend connaissance de la réponse de M. Jean-Pierre Ballenegger, délégué aux affaires culturelles du DIP (annexe 5), et du courrier de M. Alain Vaissade (annexe 6).

Concernant le DIP, il n'est pas entré en matière sur les demandes de D3, car celles-ci ne répondaient pas aux critères du DIP, qui ne subventionne pas les accueils d'artistes étrangers ni les structures culturelles. Par contre, le DIP pourrait entrer en matière pour le soutien à la production d'artistes locaux.

En ce qui concerne la question du loyer, M. Vaissade confirme dans son courrier que Weetamix acquittait un loyer de 42000 francs par année jusqu'en 2002 et que D3 déclare payer aujourd'hui un loyer de 48000 francs à Weetamix.

**Discussion et votes**

Plusieurs membres de la commission soulignent d'une part la nécessité de soutenir, d'une manière ou d'une autre, le travail de Weetamix/D3, tout en y mettant des conditions très claires.

Les Verts reconnaissent la place de la musique techno dans le paysage musical genevois. Ils proposent un soutien spécifique à la production de CD et une garantie de déficit, à condition que D3 change ses statuts, règle le problème des membres à vie et que le programme soit plus lié à la production locale. Ces changements permettront une éventuelle subvention régulière par la suite.

Les radicaux soulignent le flou qui existe entre Weetamix et D3 et le fait que ces activités ne se déroulent pas sur le territoire de la Ville. Dans la situation actuelle, les radicaux auraient l'impression de subventionner une boîte de nuit. Les soutiens donnés par le magistrat Alain Vaissade au moyen de l'enveloppe «Musiques actuelles» sont suffisants. Il ne sera pas impossible de reconsidérer le dossier si la situation se clarifie.

Les libéraux recommandent de continuer à soutenir les activités de Weetamix/D3 sous forme de garanties de déficit (ainsi que le DAC le propose), en attendant que cette association revoie son fonctionnement. Ils souhaitent souligner son travail artistique. Quant à sa situation géographique, l'association n'est pas responsable du fait que ce type d'activités ne peut pas se dérouler au centre-ville à cause des nuisances sonores.

L'AdG-SolidaritéS souligne que la comptabilité de Weetamix/D3 n'est pas plus floue que celle du Grand Théâtre; donc, pour respecter l'égalité de traitement, ils défendront un soutien à Weetamix/D3, qui fait un travail important et original à Genève.

Les démocrates-chrétiens pensent que l'on doit encourager le projet culturel, mais régler la confusion qui existe entre le projet culturel et l'affaire commerciale. Ils soutiennent les critères et la pratique du département des affaires culturelles sur ce dossier.

Les socialistes soutiennent également la poursuite du soutien à D3, à condition que les problèmes soulevés par la commission soient réglés.

A ce stade de la discussion, trois possibilités existent:

- Refuser la motion.
- Soutenir la politique du DAC (poursuite de la politique de garantie de déficit et soutien à la production de disques).
- Inscrire une ligne budgétaire pour D3 sous certaines conditions à définir.

La commission accepte d'entrer en matière sur la motion M-235 par 5 oui (1 AdG, 2 Ve, 1 S, 1 L) contre 4 non (2 DC, 2 R).

S'ensuit une discussion animée et compliquée sur la poursuite du débat et des amendements. Finalement, la commission annule son vote d'entrée en matière sur la motion M-235. Le vote se réorganise et la nouvelle motion amendée est votée invite par invite, comme suit:

- «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir les programmes de concerts techno que l'Association D3 organise avec de jeunes disc jockeys de Genève,»

La commission accepte la formulation de la première partie de l'invite par 5 oui (1 AdG/SI, 2 Ve, 1 S, 1 L) contre 2 non (2 DC) et 2 abstentions (2 R).

- «en participant au subventionnement de productions audiovisuelles».

La commission accepte la formulation de la seconde partie de l'invite par 5 oui (1 AdG/SI, 2 Ve, 1 S, 1 L) contre 3 non (2 DC, 1 R) et 1 abstention (R).

- «en octroyant une garantie de déficit ponctuelle».

La commission refuse la formulation de la dernière partie de l'invite par 4 non (2 DC, 2 R) contre 3 oui (1 AdG/SI, 1 Ve, 1 L) et 2 abstentions (1 S, 1 Ve).

La motion amendée par la commission ressort donc ainsi du travail de commission:

#### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir les programmes de concerts techno que l'Association D3 organise avec de jeunes disc jockeys de Genève, en participant au subventionnement de productions audiovisuelles.













*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Claudine Gachet (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voici un bel exemple d'une activité lucrative mise en place par des jeunes pour des jeunes et qui, avec un peu d'expérience, une gestion et une structure plus claires, pourrait parfaitement être autonome. L'ex-Weetamix, devenue l'Association D3, a pris l'initiative de faire payer les alcools plus cher, par exemple 15 francs les cocktails et 3 francs les jus de fruits. Le groupe radical est satisfait que des jeunes se préoccupent de leurs pairs en prenant en compte les problèmes de toxicomanie qui, comme tout le monde le sait, sont des facteurs prédisposant à la violence.

Cette Association D3 est déjà au bénéfice d'aides ponctuelles et de subventions de la part du Cipret (Centre d'information prévention tabagisme), de la FEGPA, Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme, de la Loterie romande et de la Ville de Genève, celle-ci apportant un soutien ponctuel pour la production de CD ou une garantie de déficit. Le département des affaires culturelles, en 1999, demande des clarifications sur les structures de l'association ainsi que sur les comptes, qu'il n'a jamais obtenues, et déclare «qu'il n'est pas possible d'entrer en matière pour une aide régulière mais pour une aide ponctuelle avec collaboration». Le Département de l'instruction publique n'entre pas non plus en matière en décembre 2002, car l'Association D3 ne répond pas aux critères et ne produit pas ou peu d'artistes locaux. Il est à noter que l'association n'est pas sur la commune de Genève mais sur celle de Vernier, qu'elle n'a pas de recherche engagée avec le Conservatoire populaire sur la musique techno, que sa structure et ses comptes restent flous et qu'en revoyant ses stratégies et sa structure elle deviendrait facilement une entreprise privée qui s'autogère. De ce fait, le groupe radical refuse d'entrer en matière pour une aide régulière et vous recommande de rejeter cette motion.

**M. Patrice Reynaud (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez constaté que la motion est notamment signée par l'une de nos membres, M<sup>me</sup> Renate Cornu. Cependant, puisque plus d'un an s'est écoulé entre ce jour et le moment où ce document a été examiné par la commission, nous avons changé d'avis.

Ce n'est un scoop pour personne: le groupe libéral s'interroge – il a commencé à le faire d'ailleurs au sein du Grand Conseil dans le cadre du dépôt d'un projet de loi – quant à la vacation, d'une part, et la vocation, d'autre part, des subventions qui peuvent être accordées par l'une ou l'autre des commissions parlementaires et, notamment, par notre Conseil municipal. Nous sommes en train de préparer un projet d'arrêté à ce sujet, qui n'est pas finalisé à ce jour, mais nous le préparons et

nous sommes de plus en plus circonspects face aux attributions de toutes formes de subventions sans qu'une définition soit donnée concernant la forme desdites subventions. Sans pour autant que mon discours n'incrimine Weetamix-D3, nous allons aujourd'hui nous opposer à cette motion pour les raisons que je viens de vous donner, sachant que, dans un très court laps de temps, nous allons déposer un projet d'arrêté. Je le répète: nous allons, contrairement à ce qui avait été initialement fait par le groupe libéral, nous opposer à cette motion.

**Le président.** Je suis saisi d'un amendement du Parti socialiste, qui va certainement être développé par M<sup>me</sup> Keller Lopez et qui vise à compléter l'invite ainsi:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal invite (...) en participant *ponctuellement* au subventionnement *de concerts* et de productions audiovisuelles.»

Madame Keller Lopez, je vous donne la parole.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Décidément, il semble que, les élections passées, un certain nombre de groupes politiques retournent leur veste sur certains sujets! Weetamix a occupé la commission des arts et de la culture parce qu'effectivement la situation n'était pas très claire ni facile à comprendre. Vous avez tous lu le rapport et vous vous êtes rendu compte que, contrairement à ce que le Parti radical semble avoir compris, si Weetamix présentait des problèmes au niveau de sa comptabilité et de son organisation, l'Association D3, qui a remplacé Weetamix depuis deux ans, est, elle, tout à fait conforme au niveau comptabilité et structure associative. Nous avons fait toutes les vérifications en commission et nous nous sommes rendu compte que tout fonctionnait parfaitement bien. Nous avons interrogé le magistrat Vaissade et ses services à propos de la position du département par rapport à Weetamix, devenu l'Association D3, et nous avons trouvé cette position fort intéressante. En effet, le département reconnaît l'importance de la culture techno à Genève, la richesse des activités que cette association a réussi à mettre sur pied. C'est une vraie culture, nouvelle, parfois incompréhensible pour un certain nombre d'entre nous – nous l'avons constaté en commission – mais néanmoins évidente pour bon nombre d'associations oeuvrant parmi la jeunesse, telles que le Cipret par exemple.

En l'occurrence, le travail artistique de D3 n'a pas du tout été remis en question par la commission. Que ce soit le Parti libéral, le Parti radical ou les autres partis, tout le monde s'est accordé à reconnaître la qualité de ce travail. Toutefois, des questions sont restées sans réponses, portant notamment sur l'Association D3,

née il y a seulement deux ans de l'association Weetamix, sur les rapports entre ces deux associations, etc. Ces questions nous ont amenés à appuyer la position du magistrat Vaissade, c'est-à-dire un soutien critique, un soutien à la production de concerts avec des DJ locaux, un soutien à la production de disques, mais pas forcément une subvention annuelle. En effet, pour une subvention, il faut prouver sur plusieurs années que l'on est capable de tenir des comptes, d'être organisé, de montrer une vie associative réelle et de régler notamment, s'agissant de l'Association D3, deux ou trois questions concernant les membres de cette association. Je crois que le rapport est très clair sur ce sujet et c'est pour cela que la commission a voté un soutien critique à l'Association D3.

Maintenant, si le Parti socialiste a déposé un amendement ce soir, c'est que le jour du vote il manquait des commissaires du côté de l'Alternative et que la commission des arts et de la culture, à notre sens, n'a pas été assez loin dans la reconnaissance du travail de D3. Elle a voté exclusivement un soutien aux productions de disques et nous pensons que ce soutien n'est pas suffisant. Ce n'est pas reconnaître la culture techno que de voter uniquement un soutien à la production de disques: il faut aller plus loin, il faut soutenir des soirées avec des DJ, parce que c'est une vraie expérience artistique que ces gens défendent.

C'est pour cela que nous, socialistes, proposons l'amendement qu'a lu M. le président et qui consiste à élargir le subventionnement aux concerts, afin que le département puisse tout simplement continuer à faire ce qu'il a fait ces deux dernières années. C'est une politique avec laquelle l'ensemble de la commission paraissait assez d'accord et il me semble étonnant que tout le monde veuille revenir en arrière ce soir. Nous vous invitons à soutenir cet amendement et à renvoyer la motion au Conseil administratif, afin qu'il puisse continuer à soutenir ces activités artistiques.

**M. Sylvain Clavel** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de prime abord, la demande de subvention formulée par l'Association D3 le 31 octobre 2002 pourrait être digne d'intérêt. Cependant, une étude plus approfondie des documents remis par cette association nous pousse à une retenue certaine quant à la justification de ce soutien financier. L'Association D3, conjointe à Weetamix, comme déjà relevé lors des discussions préliminaires, ne paraît pas avoir pour but l'organisation de concerts techno animés par de jeunes DJ de Genève uniquement: voir le budget 2003. Nous relevons aussi que le budget «artistes» n'est même pas couvert par les recettes «entrées», qu'il les dépasse de plus de 10 000 francs et que les recettes journalières présumées du bar, sans comptabilité, s'élèvent à 7 000 francs et non à 5 000 francs, comme indiqué par l'organisation. Enfin, aucune indication n'est donnée quant à la location des

locaux, propriété de Swiss, à Weetamix qui justifie une sous-location augmentée de 14% en 2003.

En conclusion, ces manques de sérieux plus ou moins délibérés dans cette présentation incitent notre groupe à refuser cette demande de subvention.

**M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued (AdG/SI).** Tout d'abord, je me permets de clarifier un détail pour éviter que des erreurs ne subsistent. En aucun cas on ne peut mettre en relation Weetamix avec le Conservatoire populaire. Weetamix est une association qui organise des concerts, alors que les écoles de musique sont des institutions d'enseignement, qui n'organisent des concerts que dans le cadre des activités d'enseignement, avec les élèves et pour eux. Cela dit, nous sommes tout à fait d'accord avec l'amendement des socialistes, qui nous paraît non seulement bien fondé, mais logique, et nous le voterons.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Weetamix est évidemment une association qu'il faut soutenir, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'autres personnes qui promeuvent ce type de culture, mais, en même temps, ce ne sont pas des gens habitués au fonctionnement administratif et comptable que requiert l'octroi d'une subvention par une collectivité publique. Je ne sais pas ce que M. Vaissade a dit en commission, mais il m'a indiqué que l'argent avait été versé à Weetamix, qu'il avait exigé des comptes et qu'il n'arrivait pas à les avoir. Il y a donc un réel problème et, quand on donne de l'argent à une association, on doit arriver à obtenir les comptes qui expliquent la manière dont l'argent a été dépensé.

Cela dit, les choses ont évolué. J'ai rencontré les gens de Weetamix, avec qui j'ai discuté et c'est la raison pour laquelle je suis favorable à l'amendement qui a été proposé par les socialistes. En effet, il faut essayer de trouver un mode de faire qui permette à la collectivité publique de soutenir une expression artistique et aux subventionnés de répondre à certains critères tout en conservant leur originalité. J'aime bien l'idée de voter l'amendement tel quel, de faire encore deux ou trois essais dans les mois à venir et, si jamais l'on n'arrive pas à obtenir de comptabilité, je serai le premier à décider de renoncer. En revanche, si les rapports se normalisent entre, je dirais l'argent du contribuable et celui des spectacles, nous vous proposerons peut-être une ligne au budget de 60 000 ou 100 000 francs par année. Je vous rappelle que bien d'autres secteurs de la culture qui perçoivent de l'argent ont été des secteurs émergents qui se sont petit à petit institutionnalisés, qu'à l'autre bout de la chaîne de grandes institutions touchent des millions de francs et qu'il est donc aussi légitime de soutenir ce genre de production.

**M. Damien Sidler** (Ve). Apparemment, le malaise persiste... On se souvient des problèmes que nous avons eus lorsque nous avons traité les demandes de subvention de Weetamix. Comme certains l'ont rappelé, il nous manquait la comptabilité annuelle de l'association, voire un simple relevé de compte bancaire ou postal, pour voir ce qui se passait. Depuis, avec la création de l'Association D3, il y a une nette amélioration, bien que certains éléments restent encore obscurs à nos yeux. La programmation, le travail artistique de cette association ne sont pas en cause, je crois que là tout le monde est assez d'accord; c'est simplement la structure, la rigueur du fonctionnement qui doivent être à la hauteur de ce qui est exigé pour l'octroi d'une subvention par la Ville de Genève. Je crois qu'il ne faut pas lâcher tant que nous n'aurons pas eu ce que nous voulons. Quantité d'associations subventionnées par la Ville se plient à ces règles et l'Association D3 doit encore fournir un effort. La méthode de travail qu'Alain Vaissade avait mise en place, l'amendement que les socialistes proposent aujourd'hui et qui reprend cette méthode, ainsi que les propositions que nous fait le nouveau magistrat Mugny nous satisfont. Nous voterons donc l'amendement et la motion amendée.

**M. Didier Bonny** (DC). Le Parti démocrate-chrétien ne retournera pas sa veste: il avait inscrit ce soutien dans son programme et je suis moi-même signataire de la motion. Nous continuons donc dans la même direction et disons que nous souhaitons soutenir la culture techno. Les propos que M. Mugny vient de tenir nous conviennent tout à fait, puisque cette motion émet un souhait et que c'est ensuite au magistrat de voir comment le réaliser. C'est à lui de voir si l'association remplit les conditions ou non. Ensuite, au moment de l'examen du budget ou des comptes, les commissaires peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent au magistrat, qui doit apporter des réponses. Il n'y a donc pas de craintes particulières à avoir. En ce qui nous concerne, ce soir, nous disons donc oui au soutien de ce type de culture. Nous attendons néanmoins que cette association fasse des efforts pour présenter ses comptes, comme cela est demandé à toutes les associations.

**M. Pierre Losio** (Ve). De manière très simpliste, binaire, le problème se pose de la manière suivante. Peut-on ignorer l'émergence de cette culture? La réponse est évidemment non. Peut-on nier que des milliers de jeunes à Genève participent à des soirées techno, que cette musique a envahi un certain marché, qu'elle est présente sur le marché de la musique et qu'elle représente la consommation musicale d'une catégorie de la population? Evidemment que non. Sur le fond, on ne peut donc pas faire comme si cette musique n'existait pas et la nier sous de fallacieux prétextes.

Concernant l'utilisation des fonds publics, il y a à Genève une quantité d'associations qui s'astreignent à présenter des comptes, des rapports d'activité, dans les délais impartis par les départements, et notamment celui de la culture, et qui le font avec une régularité, une exemplarité qui méritent ici d'être soulignées et qui sont tout à l'honneur du milieu associatif culturel.

Aussi, nous demandons la reconnaissance effective de cette culture musicale par le Conseil municipal et, d'un autre côté, nous demandons au magistrat en charge des affaires culturelles d'être d'une rigueur implacable concernant l'utilisation des fonds publics, comme on l'est pour les autres associations culturelles actives à Genève depuis des années.

Nous dirons donc oui à l'amendement proposé par les socialistes, oui à la reconnaissance de cette culture et oui à une exigence implacable concernant l'utilisation des fonds publics de la part du magistrat en charge du département des affaires culturelles.

#### *Deuxième débat*

**Mis aux voix, l'amendement socialiste est accepté à la majorité (opposition des membres de l'Union démocratique du centre et de quelques radicaux, abstention du Parti libéral et de quelques radicaux).**

**Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée à la majorité (opposition des groupes de l'Union démocratique du centre, libéral et radical, et 2 abstentions).**

La motion est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir les programmes de concerts techno que l'Association D3 organise avec de jeunes disc-jockeys de Genève, en participant ponctuellement au subventionnement de concerts et de productions audiovisuelles.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**Le président.** Nous avons reçu une demande d'un photographe de la *Tribune de Genève* qui voudrait prendre des photos dans la salle, pour un article qui paraîtra demain. Si personne ne s'y oppose, je prie M<sup>me</sup> Cabussat de faire entrer ce photographe.

**9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers crédits de construction terminés, ainsi que de crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation, gérés par le Service d'architecture:**

- cinq crédits de construction terminés sans demande de crédit complémentaire;
- un crédit de construction terminé avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 192 933 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles;
- quatre crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation et bouclés sans demande de crédit complémentaire (PR-259 A)<sup>1</sup>.

**Rapporteur: M. Jean-Pascal Perler.**

**1. Préambule**

Lors de la séance du 14 janvier 2003, le Conseil municipal a renvoyé la proposition citée en objet à la commission des finances.

Présidée par M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, la commission des finances a étudié la proposition du Conseil administratif PR-259 au cours des séances du 25 février et du 18 mars 2003. Elle a procédé à l'audition de M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné par M<sup>me</sup> Alda Jaques-Karlen, sous-cheffe du Service d'architecture, et M. Richard Baillif, adjoint de direction à la Division de l'aménagement et des constructions.

Le rapporteur remercie particulièrement M<sup>me</sup> Gisèle Spescha, procès-verbaliste, pour la transcription fidèle des notes de séances.

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Proposition, 4193.

## 2. Présentation de la proposition

Cette proposition a pour but de présenter au Conseil municipal le décompte final de divers crédits de construction terminés, ainsi que des crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation, et, d'autre part, de fournir une information sur certaines opérations dont le bouclage devrait intervenir prochainement, dont le service gestionnaire est le Service d'architecture du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

*Remarque: Pour le détail chiffré des bouclages, se référer à la proposition originelle qui est très bien présentée avec son lot d'informations complémentaires fort intéressantes.*

La présente proposition de bouclage de comptes terminés concerne donc 10 opérations:

- I Bouclage de cinq crédits de construction sans demande de crédit complémentaire
  - 30.34.05 France 15, avenue de / Ecole de Sécheron  
Mise en place d'une protection antibruit du préau
  - 30.61.02 Moïse-Duboule 2, chemin / Ecole de De-Budé  
Pavillon provisoire de De-Budé
  - 45.15.02 Couverture des voies CFF à Saint-Jean  
Maison de quartier et marché couvert
  - 61.23.02 Charmilles, Saint-Jean, quartier / Couverture des voies CFF  
Construction d'une crèche collective, d'une crèche familiale avec halte-garderie
  - 91.57 Pâquis 52, rue des / Palais Wilson  
Aménagement de l'esplanade publique
- II Bouclage d'un crédit de construction avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 192 933 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles
  - 30.31.03 Village-Suisse 5, rue du / Ecole du Mail II  
Démolition et reconstruction de l'école
- III Bouclage de quatre crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation et bouclés sans demande de crédit complémentaire
  - 30.33.02 Châtelet 2, chemin du  
Prétude pour la construction d'un groupe scolaire
  - 30.40.01 Camille-Martin 22, rue  
Déplacement d'un pavillon scolaire provisoire

- 30.74.01 Eaux-Vives, quartier des / Gare SNCF  
Déplacement d'un pavillon provisoire
- 61.09.04 Frontenex 11, plateau de / Campagne Picot  
Aménagement d'une loge de gardien

### 3. Travail de la commission

Lors de l'audition de M. Nils de Dardel et de ses collaborateurs, la commission a reçu des explications sur les différents tableaux mentionnés dans la proposition et sur les mécanismes des hausses ou baisses conjoncturelles et contractuelles. Pour le détail que je tiens à mentionner se trouve la construction du mur de l'école de Sécheron tant décrié à l'époque et qui donne semble-t-il satisfaction.

Trois questions dont la réponse orale fut incomplète, car cela concernait des objets plus anciens que l'ancienneté des fonctionnaires auditionnés, ont fait l'objet d'une discussion et de réponses écrites portées en annexe du rapport.

Il s'agit premièrement de connaître la raison des hausses concernant la démolition et reconstruction de l'école du Mail II au 5, rue du Village-Suisse. Il nous est répondu qu'il s'agit de plusieurs crédits dont le plus vieux date de 1989 et que dans ce cas-là ces hausses conjoncturelles sont tout à fait normales. Quant au solde, cela provient du départ de l'Orchestre de chambre de Genève et de l'installation dans ces mêmes locaux de l'Ondine genevoise.

Deuxièmement, un commissaire s'est étonné de l'opération pour la construction d'un groupe scolaire au chemin du Châtelet. En effet, beaucoup de temps et d'argent pour un renoncement très tardif et discret, et un bouclement encore plus tardif.

Troisièmement, la loge du gardien à Pré-Picot, dont certaines réalisations comme la mise hors d'eau ou l'adaptation des conduites qui ont été effectuées sur le dos d'un crédit de préétudes.

Pour terminer, concernant une opération dont le bouclement devrait intervenir prochainement, signalons qu'un commissaire relève que la restauration de la villa La Concorde est terminée depuis un certain nombre d'années, mais que, là aussi, le programme a subi des variations. Pour sa part, il est convaincu qu'il y aura un dépassement et il pense que ce crédit aurait pu être présenté avant la fin de la législature. C'est pourquoi il aurait aimé obtenir quelques informations sur la surprise financière qui attend le Conseil municipal. Cependant, il est confirmé par l'administration qu'il n'y aura pas de dépassement.

**4. Vote de la commission**

Au bénéfice des explications fournies et des réponses écrites obtenues, tout en sachant pertinemment bien que les factures ont déjà toutes été payées, la commission recommande au Conseil municipal, à l'unanimité des 15 commissaires présents, d'approuver le projet d'arrêté I et encourage vivement ce même Conseil, par 11 oui (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 S, 2 DC, 1 R, 2 Ve), 1 non (1 R), 3 abstentions (3 L), à accepter le projet d'arrêté II. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

*Annexe:* Réponse du directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.











Proposition: crédits de construction et d'études terminés

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (abstention des groupes Union démocratique du centre, libéral et radical).

L'article unique de l'arrêté II est mis aux voix; il est accepté sans opposition (abstention des groupes Union démocratique du centre, libéral et radical).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

*ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de divers crédits de construction terminés, un crédit complémentaire de 192933 francs destiné à couvrir les hausses.

*Art. 2.* – Les annuités d'amortissement du crédit y relatif seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2003, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

*ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Les annuités d'amortissement de quatre crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation seront inscrites dans le budget de fonctionnement de la Ville de Genève dès 2003 et amorties comme suit:

30.33.2 Châtelet 2, chemin du

la dépense de 269 115,60 francs sera amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2007;

30.33.3 30.40.01 Camille-Martin 22, rue

la dépense de 42 476,15 francs sera amortie au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2003;

30.33.4 30.74.01 Eaux-Vives, quartier des

la dépense de 3 232,00 francs sera amortie au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2003;

30.33.5 61.09.04 Frontenex 11, plateau de / Campagne Picot

la dépense de 98 692,65 francs sera amortie au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2003.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.*

**10. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 595 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique dans divers bâtiments locatifs (PR-261 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Alain Dupraz.**

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Linda de Coulon, la commission des travaux a siégé le 2 avril 2003 afin d'étudier la proposition PR-261 (du 20.11.2002), en présence de M. Claude Macherel, chef du Service de l'énergie, et de M<sup>me</sup> Valérie Cerda, adjointe de direction.

Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey, qu'elle soit remerciée ici de l'excellence de son travail.

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Proposition, 4217.

### **Préambule et exposé des motifs**

M. Claude Macherel explique que la proposition PR-157, votée le 12 septembre 2002, concernant les bâtiments administratifs, était semblable à cette proposition qui concerne, elle, des bâtiments locatifs.

Un schéma du Service de l'énergie est présenté.

Les deux principales missions y sont représentées: la première concerne la gestion du patrimoine qui est soumise aux obligations légales de l'OPAir, la seconde concerne la politique énergétique et le développement durable, et comprend la maîtrise de l'énergie, la recherche et le développement, l'ingénierie et l'appui technique à d'autres collectivités, et l'information et la communication.

Un tableau présente les chiffres détaillés concernant l'état du parc des chaudières par rapport à l'OPAir, cela en rapport avec la proposition.

Ce document est commenté. Un très gros montant concerne le parc des chaudières et leur transformation en vue de l'adaptation aux nouvelles normes (OPAir) de l'ordonnance fédérale.

349 chaudières sont concernées dont 36 ne sont pas à changer car elles sont très peu utilisées. Ces chaudières ont quinze ans en moyenne, ce qui correspond à peu près à la moitié de leur durée de vie. La Ville de Genève suit donc son programme de rénovation selon le rythme établi. Un quart des installations sont déjà conformes aux normes OPAir.

### **Questions des commissaires**

Un commissaire radical demande à quoi correspond la chaudière hors patrimoine et où elle se trouve.

M. Macherel répond qu'elle se trouve au 7, rue de l'Athénée où un bâtiment est loué, mais l'entretien de la chaudière se fait pour le compte du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Si on analyse les chaudières par groupes de cinq ans, on constate que celles datant d'avant 1975 sont liquidées aujourd'hui. Ces prochaines décennies, un nombre plus important d'installations sera à transformer et les futures propositions iront dans ce sens.

Un montant de 80000 francs est demandé pour mener une expérience concernant la maîtrise de l'électricité. Le règlement genevois précise que certains locaux sont à éclairer en permanence (allées d'immeubles, etc.). Cela est très dispendieux et il a été décidé d'entreprendre une étude et de conduire cette expérience également par rapport à la sécurité, afin de savoir quel est le meilleur système à mettre en place. Le travail se fait en collaboration avec le service cantonal.

Les tableaux de consommation d'électricité ont été actualisés. Les valeurs sont assez stables depuis quelques années et on a de la peine à obtenir une diminution. Les dépenses continuent cependant d'augmenter, notamment par rapport au tarif «vert».

La consommation d'eau diminue depuis plusieurs années. La Voirie et le Service des espaces verts et de l'environnement mettent en place des systèmes pour y arriver, cependant le prix de l'eau continue de monter.

Le rapporteur rappelle que l'on s'était prononcé pour une accélération du remplacement des chaudières hors normes. Il aimerait savoir si cela se fait.

M. Machereel répond que l'on poursuit le rythme pour l'instant. Outre la proposition, il faut tenir compte des travaux entrepris dans le cadre des rénovations, via les crédits de construction. D'ici deux à trois ans, il faudra accélérer le rythme.

Le rapporteur demande comment est stockée l'eau récupérée pour l'arrosage et les W.-C. (page 8 de la proposition).

M. Machereel répond que seule l'eau de pluie est récupérée dans les immeubles pour l'arrosage et les W.-C. L'enjeu est le bon dimensionnement entre l'apport, la dimension du stock et le développement d'algues, etc.

Le rapporteur demande encore des informations sur le remplacement des vitrages par des verres isolants dans certains anciens immeubles. Ces travaux ont été reportés plusieurs fois.

M. Machereel souligne que d'importants progrès ont été faits depuis cinq ans concernant le vitrage. Aujourd'hui, l'isolation thermique peut se faire avec un surcoût relativement modeste dans le cadre des constructions neuves. On demande systématiquement des vitrages isolants en optimisant le coût par rapport à la technique. Les problèmes persistent cependant avec les immeubles anciens ou à rénover. La Conservation du patrimoine n'est pas toujours favorable au remplacement des cadres en chêne, etc., alors que le Service de l'énergie souhaiterait également remplacer de telles vitres.

Un commissaire Vert dit que, à la page 3 de la proposition, il est question d'un engagement pour le solaire. Il aimerait savoir pourquoi il existe une préférence pour le thermique plutôt que pour le photovoltaïque.

M. Machereel répond que le thermique est plus intéressant pour les bâtiments locatifs, car il permet de préchauffer l'eau. Sur des bâtiments scolaires, un tel intérêt n'est pas évident. En ce qui concerne le photovoltaïque, 4 projets sont en route.

Le même commissaire Vert aimerait savoir s'il est possible de gagner du temps au niveau de la planification du changement des chaudières, par rapport au délai à respecter.

M. Macherel répond que «le plus nécessaire est le moins contraignant» et correspond à la capacité qu'ont les entreprises à suivre le rythme. La Ville de Genève est un peu bloquée par rapport à cela. Sa collègue a travaillé avec l'Etat de Genève pour renforcer le contrôle de l'air en ville. Probablement, et sous toute réserve, une application différenciée pourrait se faire selon les quartiers. Un cadastre des émissions polluantes sera dressé pour mieux intervenir.

Le même commissaire Vert se demande s'il ne faudrait pas intervenir, par rapport au patrimoine, dans les immeubles de la rue des Rois 13, 15 et 17, dont 80 appartements au moins sont toujours équipés de simples vitrages. Il semble qu'il était déjà question d'intervenir il y a cinq ans.

M. Macherel répond que la plus importante économie de chauffage a été réalisée par la Ville de Genève au niveau du réglage. Si l'on cherche une autre baisse, il faut développer un programme et une stratégie sur le plan thermique, mais cela n'est pas encore à l'étude.

Un commissaire libéral demande comment se positionne le programme de la Ville de Genève par rapport à d'autres collectivités, le Canton, le privé ou le canton de Vaud.

M. Macherel l'ignore...

Concernant l'éclairage des immeubles, un commissaire Vert demande, par rapport à l'article 131, si une présence lumineuse qui s'intensifierait au passage pourrait être une solution au problème.

M. Macherel répond que le hall et le rez-de-chaussée devraient rester allumés. Dans les étages, on pourrait envisager d'allumer une installation sur deux ou trois, voire de diminuer la force d'éclairage.

Le rapporteur aimerait savoir à combien on peut estimer l'économie d'énergie.

M. Macherel dit que cela n'a pas été extrapolé pour l'ensemble du parc, mais au niveau de l'éclairage des entrées, une économie d'environ 30% pourrait être réalisée. C'est pour cette raison qu'on entreprend une expérience.

La présidente demande ce que M. Macherel pense des lumières venant du sol dans les places et parcs publics et si cet éclairage éblouirait celui qui marche sur ces surfaces.

M. Macherel lui répond que, à la place du Molard, l'éclairage serait de 0,5 watt et que ce n'est pas éblouissant.

Un commissaire Vert (toujours le même) se demande s'il serait opportun de mettre des micro-installations pour récupérer l'énergie de l'eau des chéneaux.

M. Macherel répond que, pour pouvoir le faire, il faudrait un débit permanent. Cela existe pour l'eau usée de la rue de la Confédération, mais il ne connaît pas le résultat.

M<sup>me</sup> Cerda remarque que des projets de ce type pourraient exister sur des réseaux d'eau potable ou usée, car le débit est permanent.

Une commissaire libérale a entendu que la consommation d'eau a diminué. Elle demande si un suivi se fait au niveau des chasses d'eau.

M. Macherel précise que 800 logements ont été équipés et qu'on peut économiser de l'eau par la mise en place de briques. Cela permet de passer de 12 litres d'eau à 9 litres sans problèmes. Dans les nouveaux bâtiments, le volume est de 6 litres seulement et il n'y a pas de problèmes techniques.

Le commissaire Vert demande si, lors des rénovations, une attention est portée sur le fait de ne pas avoir des installations encastrées, celles-ci ne permettant pas de mesurer le débit.

M. Macherel assure qu'on y veille.

Un commissaire radical dit que, pendant longtemps, des chaudières ont été installées avec un système permettant aux locataires de réaliser des économies individuelles. Il se demande s'il n'est pas indiqué, avec les interventions concernant l'environnement, de revenir à un système collectif.

M. Macherel précise qu'au-delà de 10 appartements on préfère créer une chaufferie centrale, par exemple dans les combles. Ce principe est appliqué. On n'installerait pas un chauffage individuel dans un immeuble de 125 appartements.

M. Macherel présente un nouveau bulletin intitulé *Echo Energie* publié par le Service de l'énergie.

Un exemplaire est distribué à chaque commissaire.

Il fera l'objet d'une distribution aux locataires. S'agissant des problèmes de joints qui fuient, de robinets qui ne ferment pas complètement, etc., on les informera que ces réparations sont à la charge du propriétaire. Des économies substantielles peuvent être réalisées de cette façon.

Le bulletin, publié 3 à 4 fois par an, servira d'organe d'information. Des exemplaires vulgarisés seront publiés et distribués à divers publics cibles. Un montant de 10 000 francs est demandé pour cela.

Le rapporteur estime que les conseillers municipaux devraient recevoir régulièrement ce bulletin technique.

La présidente remercie M. Claude Macherel pour son exposé, excellent comme toujours.

Elle remercie aussi M<sup>me</sup> Cerda et M. Macherel d'avoir répondu aux questions des commissaires.

#### **Discussion et vote de la commission**

Une majorité de commissaires estime que l'on peut passer au vote.

La présidente soumet au vote la proposition PR-261, elle est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (3 L, 2 R, 1 DC, 2 S, 1 Ve, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

*Annexes:* mentionnées.











**M. Alain Dupraz, rapporteur (T).** Je n'ai pas grand-chose à dire. Comme toujours quand il s'agit d'un crédit demandé par M. Macherel du Service de l'énergie, la proposition PR-261 était tellement bien faite que tous les commissaires, comme vous pouvez le voir à la dernière page de mon rapport, ont été unanimes à accepter l'arrêté, ce que nous vous recommandons de faire.

*Premier débat*

**M. Roman Juon (S).** Je vais dire exactement comme M. Dupraz: M. Macherel intervient avec une telle pédagogie et une telle précision que nous avons toujours énormément d'éléments en main et que nous ne pouvons qu'accepter ses demandes. Cela dit, une chose nous inquiète, c'est qu'actuellement le Conseil administratif va tellement vite dans le domaine énergétique – du reste, il a déjà reçu pas mal de prix et de félicitations – que les entreprises de la place ont de la peine à suivre le rythme des rénovations de chaudières et autres installations. Il faudra peut-être que le Conseil administratif mette sur pied une entreprise municipale, comme l'est la Voirie pour certains travaux dans les rues. En conclusion, notre groupe va accepter ce projet à l'unanimité.

**M. Alain Marquet (Ve).** Evidemment, quand les Verts voient arriver ce genre de proposition, ils se réjouissent, puisque le but final desdites propositions est d'aboutir à la conformité avec les normes OPAir. Les rénovations et adaptations qui nous sont demandées par le biais de ces propositions vont dans cette direction et nous les saluons donc.

M. Juon a évoqué le problème de la planification. Il est vrai que les premiers travaux qui ont été entrepris sur des chaudières ont été ceux dont M. Macherel avait défini qu'ils auraient le plus gros impact sur la qualité de l'air en ville. Aujourd'hui, le parc à rénover se réduit, mais il est encore important. Je vous rappelle que, lors d'une précédente étude concernant un objet similaire, nous nous étions permis de calculer le temps nécessaire à la rénovation de l'ensemble du parc, en vue de respecter les normes OPAir: nous arrivions à une échéance située entre dix et vingt ans. Nous souhaitons donc voir l'accélération du rythme des propositions qui sont faites, même si, comme l'a dit M. Juon, il est difficile aux entreprises locales de suivre. Peut-être faudra-t-il imaginer, au sein de l'administration municipale, des moyens qui permettent de répondre plus rapidement à ces exigences; le cas échéant, nous les soutiendrons.

J'aimerais encore rappeler une chose, qui est un sujet régulier de discussion avec M. Macherel. Le retour sur investissement est toujours envisagé sur la base d'un prix constant des énergies non renouvelables. Pour nous, les Verts, il nous

paraît évident que les énergies non renouvelables se raréfient au fur et à mesure qu'elles sont utilisées et que, dès lors, leur prix ne peut qu'augmenter, ce qui devrait entraîner à terme un retour sur investissement beaucoup plus rapide qu'on ne le croit. En tout cas, le retour sur investissement n'est plus et ne doit plus être une condition à l'acceptation de ce genre de proposition, puisque ce qui est en cause, c'est la qualité de l'air en ville, la santé des poumons de nos concitoyens!

*Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 595 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique dans divers bâtiments locatifs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 595 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 16 300 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**Le président.** Le point 20, rapport PR-272 A concernant le réaménagement de la place du Molard, est reporté à demain en raison de l'absence de M. Ferrazino. Nous passons au point 21 de l'ordre du jour...

**11. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Daniel Künzi, Georges Breguet, Jean-Charles Lathion, Bernard Lescaze, Bernard Paillard, M<sup>mes</sup> Marie-France Spielmann et Virginie Keller Lopez, renvoyée en commission le 7 octobre 2002, intitulée: «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique» (M-286 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Jacques Finet.**

La commission s'est réunie les 14 novembre 2002, 9, 23 et 30 janvier 2003, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion.

Les notes de séances ont été prises par M. Pouyan Farzam et M<sup>mes</sup> Julie Mancilla et Laurence Schmidlin.

**Rappel de la motion**

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de consacrer à l'avenir 1% du budget de la culture à la création cinématographique, ce qui représente un doublement du crédit actuel, soit 850 000 francs supplémentaires, pour l'année 2003.

**Séances et audition**

L'examen de cette motion ayant commencé en pleine discussion budgétaire, il s'est vite avéré, au vu de l'augmentation considérable du budget cinéma pour 2003, que la motion telle qu'originellement formulée devenait pratiquement sans objet.

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Développée, 1741.

Vu l'importance culturelle du cinéma, la commission s'est alors orientée vers une reformulation de cette motion, pour lui donner une portée plus générale, en formulant des recommandations pour les années à venir.

Auparavant, la commission a souhaité s'informer en détail de la manière dont les crédits à la création cinématographique étaient gérés par l'administration et a donc auditionné M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel en arts de la scène.

*Audition de M. J.-F. Rohrbasser*

M. Rohrbasser confirme que les exigences de la motion M-286 sont déjà dépassées, puisque le cinéma disposera de 1 900 000 francs au lieu des 1 700 000 francs demandés, les 200 000 francs supplémentaires provenant d'un appui du Fonds Regio.

Il souligne que ce montant résulte d'une progression:

en 2001: 450000 francs;

en 2002: 650000 francs;

en 2003: «coup d'éclat» puisque le montant est presque doublé!

En 2002, les 649 650 francs du budget provenaient de subventions très variées. Les montants alloués à des projets cinématographiques vont de 4000 à 40000 francs. L'année dernière, les trois films qui ont bénéficié de la plus grande aide financière sont: «Les petites couleurs» de Patricia Plattner avec 40 000 francs de subvention, «On dirait le Sud» de Vincent Pluss avec 35 000 francs de subvention et «Un aller simple» de Raphaëlle Aellig avec 35 000 francs de subvention également (film toujours en cours de tournage). Deux de ces trois films ont été nominés aux Journées de Soleure et l'un d'eux a même gagné le Prix du cinéma suisse; il s'agissait de «On dirait le Sud» de Vincent Pluss.

Aujourd'hui, la création d'un film comprend trois phases:

1. l'écriture et le développement:  
la préparation d'un scénario complet est un vrai travail littéraire et même les documentaires sont aujourd'hui scénarisés;
2. la réalisation:  
la partie qui concerne le tournage et le montage d'un film est la partie la plus importante au niveau du coût et donc de l'aide que l'on peut lui apporter;
3. la post-production et la diffusion:  
cette phase de finition consiste à transformer le support original afin de l'adapter à la diffusion. La raison de ses coûts élevés réside dans le fait que l'on filme aujourd'hui avec des caméras vidéo et que celles-ci fournissent un objet brut, virtuel, un film électronique. Cette nouvelle technique de réalisa-

tion coûte très peu, mais peut difficilement être montrée au public. Il faut donc kinescoper les bandes vidéo, c'est-à-dire que le produit informatique doit être transféré sur un support cinématographique.

Le choix des films à subventionner fait l'objet de quatre sessions annuelles de la commission de préavis, qui est composée de cinq personnes: deux enseignants, un réalisateur, un producteur de films et un assistant en programmation. Cette commission examine 20 à 40 dossiers par session, sur une durée de trois semaines. Elle rédige des notes de synthèse soumises au magistrat. Ce dernier décide seul des attributions, sans respecter nécessairement le préavis des cinq commissaires. Les décisions positives sont rendues publiques dans le rapport à l'appui des comptes. Les projets refusés ne font l'objet d'aucune publication.

M. Rohrbasser donne également quelques explications sur le Fonds Regio, basé à Genève, qui a permis de rassembler des moyens financiers d'origines diverses, provenant principalement de la Loterie suisse romande, mais aussi des cantons romands, des communes, de la Ville de Genève et d'entreprises telles que Suisse-Image.

Le Fonds Regio est divisé en trois sous-groupes nommés «guichets».

1. Les grands projets: films de plus de 150 000 francs qui ont déjà le soutien de la Télévision suisse romande (TSR) ou de la Confédération ou encore des deux. S'ils répondent au critère de régionalité, ils reçoivent automatiquement de l'argent.
2. Les films plus petits: films au budget de moins de 150 000 francs. S'ils ont le soutien de la Ville de Genève, ils ont eux aussi droit à une subvention complémentaire valant 40% de la somme qui leur est déjà allouée. Ce montant est néanmoins plafonné à 12000 francs.
3. Les projets de télévision: les cinéastes genevois qui reçoivent des commandes de la TSR peuvent aussi bénéficier du fonds.

L'augmentation du crédit, qui réjouit le milieu du cinéma, pose, néanmoins, certains problèmes. Si la totalité du montant alloué (1 700000 francs) est attribué à des projets genevois, le Fonds Regio devra augmenter sa capacité de financement afin de pouvoir leur donner les 40% d'aide supplémentaire prévus. Une telle augmentation est malheureusement hors de question. Une solution possible serait de transférer une partie de la subvention sur le Fonds Regio.

Un commissaire aimerait connaître le nombre de films refusés, à chaque session.

M. Rohrbasser donne les chiffres de la séance de juin. Il y a eu six demandes refusées pour un montant total de 384 473 francs. Le montant accordé a été de 131150 francs, soit environ un tiers du total.

Le commissaire demande pour quelles raisons ces films ont été refusés: pour des raisons de qualité ou par manque de moyens financiers?

M. Rohrbasser répond que les deux cas existent mais que, souvent, le refus tient au fait que ces films ne valent pas la peine d'être soutenus.

Une commissaire évoque le problème de la diffusion. Elle constate que les films produits à Genève restent trop peu longtemps à l'affiche et demande si un soutien financier à la distribution pourrait améliorer la situation.

M. Rohrbasser répond qu'un Fonds Regio distribution est effectivement à l'étude, pour aider à la diffusion des films dans les salles. Pour ce qui est d'une aide à la diffusion hors de Suisse, elle n'est pas à l'ordre du jour, n'ayant pas suscité d'intérêt chez les cinéastes.

Un commissaire demande si l'augmentation du financement officiel disponible peut susciter de nouvelles vocations et s'il n'est pas à craindre que les autres sponsors décident alors de baisser, eux, le montant de leur aide.

M. Rohrbasser n'en sait rien, mais fait remarquer que les nouvelles vocations sont plutôt suscitées par l'apparition d'un matériel léger et bon marché: avec un caméscope, un Macintosh et le programme Film Cut, on peut créer un film.

### **Discussion**

Une part importante de la discussion est consacrée au problème technique posé par le rapport à respecter entre les subventions municipales et les compléments de financement accordés par le Fonds Regio.

La suggestion d'introduire une addition au texte de la motion du type «...et de faire en sorte que la part affectée à celle-ci n'affecte pas celle donnée par le Fonds Regio» ne recueille pas l'approbation de la commission, qui préfère laisser l'administration régler ce problème technique avec le Fonds Regio.

L'autre question évoquée est la base de calcul du 1% prévu dans la motion: s'agit-il du budget global affecté au département des affaires culturelles ou du budget net d'aide à la culture, c'est-à-dire après déduction du budget de fonctionnement?

Vérification faite auprès de M. Francis Pasteur de la Direction des finances de la Ville, il s'avère que le budget de la culture de la Ville de Genève est de 201 263 136 francs et que le budget de fonctionnement s'élève à 14720912 francs.

Le montant exact de la base de calcul à choisir fait l'objet d'une abondante discussion, qui s'avère purement académique puisque plusieurs commissaires indiquent qu'ils ne sont pas prêts à voter un texte qui mentionne un pourcentage:

d'une part, ils ne sont pas convaincus que ce 1% soit le minimum nécessaire, d'autre part ils craignent de mettre le doigt dans un engrenage, qui pourrait conduire à des augmentations ultérieures (2%, 3%, etc.).

C'est ainsi qu'est abandonnée l'idée de reformuler la motion en utilisant les termes: «...consacrer à l'avenir au moins 1% du budget de la culture...»

D'autres formulations, «...poursuivre son soutien à la création cinématographique», «...maintenir au moins au niveau actuel...», sont successivement écartées et la modification suivante est finalement mise aux voix:

«...poursuivre une politique dynamique d'aide à la création cinématographique.»

#### **Vote**

La motion amendée est acceptée par 11 oui (2 DC, 1 R, 1 L, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 Ve, 2 S) et 1 non (R).

#### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre une politique dynamique d'aide à la création cinématographique.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Renate Cornu (L).** Le cinéma nous concerne tous, c'est notre affaire à tous. C'est un art populaire, dont la branche principale est commerciale et la branche d'impulsion artistique s'intitule «art et essai». C'est cette branche qui donne l'essor à la première. Si la première bénéficie d'un réseau efficace de diffusion, la seconde pâtit encore largement d'un manque de diffusion, exception faite des festivals. Ici, j'aimerais rendre hommage à l'extraordinaire succès qu'enregistre Cinéma Tout Ecran, festival fondé à Genève il y a plus de dix ans, dont l'impact sur le jeune cinéma est considérable. Ce sont aussi les fonds des télévisions régionales et nationales qui permettent au jeune cinéma d'avancer. Le soutien à l'art cinématographique nous paraît donc nécessaire, puisqu'il engendrera à terme un pôle d'industrie.

A cet égard, nous aimerions dire que plusieurs maisons de production ont déjà élu domicile en Suisse romande. Elles aussi sont nécessaires comme observatoire d'un terreau fertile. Le premier prix de Soleure attribué à On dirait le sud, du Genevois Vincent Pluss, est un signe encourageant. Cet élan mérite d'être accompagné. Si nous disons accompagné, nous pensons à un collègue d'observateurs et d'éva-

I u at e u rs p ro fessionnels et suffisamment indépendants pour é ch apper au copi- n age, ce qui n'est pas facile dans le contexte que nous connaissons ici, qui est si étroit.

Notre souhait est par conséquent que cette commission chargée d'une attribution judicieuse nous conforte dans notre conviction que de nombreux autres On dirait le sud remportent des prix. Nous appuyons par conséquent la demande formulée dans cette motion de poursuivre un soutien actif et dynamique à l'art cinématographique.

**M. Guillaume Barazzone** (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra cette motion qui va dans le bon sens. En effet, nous assistons depuis quelques années à l'émergence d'un cinéma de qualité en Suisse. En témoigne, et là je reprends les propos de M<sup>me</sup> Renate Cornu, la victoire du film On dirait le sud de Vincent Pluss, qui a reçu le Prix du cinéma suisse à Soleure. Le groupe démocrate-chrétien pense que le cinéma doit avoir la place qu'il mérite à Genève, au même titre que la musique techno et que l'opéra, et nous soutiendrons donc cette motion.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez** (S). On ne soutient pas grand-chose en soutenant cette motion aujourd'hui, étant donné que celle-ci a été concrétisée lors du vote du budget 2003. J'aimerais à cet égard souligner que le Parti démocrate-chrétien avait défendu une augmentation des crédits cinématographiques que, pour finir, l'Entente, ou en tout cas le Parti libéral avait refusée. Il est donc bien facile aujourd'hui de soutenir une motion qui est en fait caduque, comme l'a remarqué la commission des arts et de la culture, pour ceux qui auraient lu le rapport.

Aujourd'hui, il s'agit simplement de recommander au magistrat de bien dépenser cet argent, car le cinéma le mérite. Comme nous l'avons dit pendant la campagne électorale et comme c'est inscrit dans le programme du Parti socialiste, nous avons à cœur de développer certains domaines culturels, que ce soit le cinéma, la danse ou autre, qui sont les parents pauvres depuis quelques années à Genève. Cette motion va tout à fait dans ce sens et nous vous remercions de la voter à l'unanimité.

**M. Pierre Losio** (Ve). Le cinéma est un art qui coûte cher, c'est certainement un de ceux qui coûtent le plus cher. Avec les subventions qui étaient inscrites au budget ces dernières années, il était difficile de véritablement soutenir des projets. Avec 50 000 francs, on peut soutenir une pièce de théâtre, avec 30 000 francs on peut participer à l'émergence d'une création chorégraphique, mais avec de tels montants il est illusoire de penser soutenir le cinéma. La pétition P-57, qui avait

été déposée entre mes mains l'année où j'étais président, demandait 2 millions de subvention pour le cinéma indépendant. Le Conseil municipal, dans sa grande sagesse, a pris en considération la nécessité de soutenir l'art cinématographique et les créateurs genevois. A cet égard, quand l'orateur du Parti démocrate-chrétien dit que le cinéma genevois est émergent depuis quelques années, que dire de Michel Soutter, que dire d'Alain Tanner, que dire des réalisateurs qui ont, depuis de longues années, illustré la valeur du cinéma genevois?

La motion étant caduque, la commission a trouvé une voie de sortie via une formulation élégante demandant de continuer à soutenir de manière dynamique le cinéma genevois. Il en a besoin, il est vrai qu'il y a de nouveaux cinéastes et que cet art coûte cher. En conclusion, cette motion invite simplement le magistrat chargé de la culture à dépenser l'argent public le mieux possible, avec le plus de discernement, dans la commission cinéma qui régit l'attribution de ces fonds, et nous devons voter ce texte de manière unanime.

**M. Pierre Maudet (R).** Je m'inscris dans la droite ligne des propos du préopinant. Au passage, je remarque que nous sommes appelés pour la deuxième fois, au cours de cette soirée, à nous prononcer pour l'aide au cinéma, puisque les 80 acteurs que nous sommes se sont déjà octroyé tout à l'heure une forme de subvention par le biais des aides aux jeunes parents!

Le Parti radical soutiendra les excellentes résolutions exprimées à la fin du rapport M-286 A. Je préciserai à l'endroit de M<sup>me</sup> Keller Lopez que, lors de l'étude du budget 2003, les radicaux se sont associés à ceux qui voulaient soutenir concrètement la production cinématographique par le biais d'une subvention de plusieurs centaines de milliers de francs. C'est d'ailleurs Bernard Lescaze qui avait particulièrement soutenu cette subvention. Comme l'a évoqué M<sup>me</sup> Cornu tout à l'heure, la production cinématographique suisse romande progresse et nous nous en félicitons. M<sup>me</sup> Cornu a cité l'exemple de M. Vincent Pluss, qui s'est en effet illustré récemment par ses productions d'excellente qualité.

Cela pour dire que, de manière générale, nous soutenons le cinéma et qu'au-delà nous pensons même qu'il faut engager à terme une réflexion plus globale sur l'audiovisuel, sur les arts de l'image, qui sont déjà représentés à la Maison de Saint-Gervais. Nous nous réjouissons de pouvoir en discuter avec M. Mugny, afin de développer ces arts de l'audiovisuel et de l'image. Voilà, Mesdames et Messieurs, nous vous recommandons également de voter la motion.

**M. Didier Bonny (DC).** M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez a fait allusion à ce qui s'est passé lors du vote du budget 2003. M. Maudet l'a dit et je voudrais répéter qu'il y avait une quasi-unanimité dans ce Conseil pour augmenter la subvention

au cinéma. En l'occurrence, cette subvention n'est pasien, puisqu'elle a été augmentée de plus de 1 million, de 1 050 000 francs exactement. Le combat qui avait eu lieu dans cette enceinte tenait au fait que nous nous basions sur la motion M-286, dont M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez est signataire, qui demandait que la subvention au cinéma soit égale à 1% du budget de la culture. Il y avait donc une différence de 200 000 francs entre ce qui était proposé par l'Alternative et ce que souhaitait l'Entente. En l'occurrence, je tenais à rappeler que nous n'étions pas contre le cinéma, mais qu'il s'agissait simplement pour nous de respecter certains principes. Cela étant dit, je suis bien heureux de lire les conclusions de la commission des arts et de la culture, puisque cette petite phrase qui demande de poursuivre une politique dynamique permettra peut-être à M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez de proposer 1 million de plus pour le cinéma au budget 2004! (*Exclamations.*)

**M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued** (AdG/SI). Ce n'est évidemment pas mon groupe qui va voter contre cette motion. Nous nous rappelons en effet avec plaisir l'amendement qui a été accepté au budget 2003 pour l'augmentation de la subvention au cinéma. C'est avec satisfaction que nous aussi, nous constatons que cet art trouve enfin le soutien qu'il mérite, non seulement eu égard à l'importance qu'il revêt sur le plan culturel, mais également en raison de ses retombées économiques indirectes. Nous voterons donc bien entendu cette motion.

#### *Deuxième débat*

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée sans opposition (abstention du groupe de l'Union démocratique du centre et d'un radical).

La motion est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre une politique dynamique d'aide à la création cinématographique.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**Le président.** Le point 22, rapport M-312 A concernant la faune sauvage en ville, est reporté à demain en raison de l'absence de M. Ferrazino.

**12. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>me</sup> Christiane Olivier et M. Daniel Sormanni, acceptée par le Conseil municipal le 2 juin 1998, intitulée: «Crèche sur les voies CFF à Saint-Jean et maintien de la crèche du Seujet» (M-333)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- la construction de la crèche telle qu'elle est proposée dans le rapport N° 287 A;
- le maintien de la crèche du Seujet dans ses locaux et son fonctionnement actuel.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Des perturbations électromagnétiques ont été constatées par les experts mandatés par la Ville sur le périmètre en question.

Le Conseil administratif avait décidé, le 17 mars 1999, de suspendre les travaux dans l'attente soit de la confirmation d'absence de risques pour les enfants en bas âge, soit d'une solution technique adéquate.

L'influence des champs électriques et magnétiques étant peu connue sur les organismes vivants et sur les hommes et les solutions techniques pour y remédier extrêmement coûteuses, ce projet a été abandonné à la fin de 1999.

Conscient du manque de places d'accueil dans le quartier de Saint-Jean, le Conseil administratif a décidé de la réalisation de deux nouveaux projets: d'une part, un nouvel espace d'accueil petite enfance va être installé dans les villas sises aux 37-39-41, rue de Saint-Jean, et, d'autre part, la crèche de Saint-Gervais va bénéficier d'une extension au 34, quai du Seujet, où une arcade est en cours de transformation.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

---

<sup>1</sup> Mémorial 156<sup>e</sup> année: Développée, 64.

**13. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Guy Jous-son et M<sup>me</sup> Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 15 décembre 2001, intitulée: «Transport de matériel vers l'Albanie» (M-243)<sup>1</sup>.***TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de prendre en charge la facture du transport vers l'Albanie du matériel mentionné dans les considérants de la présente motion à hauteur de la somme de 11 300 francs prévue par le devis.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le transport du matériel médical et informatique s'est effectué en mars 2002 à destination de la Préfecture de Diber, en Albanie.

Comme prévu, les initiateurs du projet ont supervisé la distribution de ce matériel transporté par deux camions de 40 tonnes.

La réalisation du projet a pris un peu de retard, car la maison Danzas n'a pas respecté les termes de son premier devis, raison pour laquelle les organisateurs se sont dirigés vers la société française STGI qui a proposé un transport plus avantageux.

Aussi, à réception de la facture acquittée de STGI, la Ville de Genève a remboursé à M. Ayer la somme de 11 300 francs, ce conformément à la décision du Conseil administratif du 23 janvier 2002.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le maire:  
*André Hediger*

---

<sup>1</sup> Mémorial 159<sup>e</sup> année: Développée, 3402.

**14. Réponse du Conseil administratif à:**

- **l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 14 mai 1997, intitulée: «Le mandarin de la rue de l'Hôtel-de-Ville?» (I-757)<sup>1</sup> ;**
- **l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 20 octobre 1997, intitulée: «A qui appartient la Cadillac grise de la Vieille-Ville qui bénéficie des privilèges des polices cantonale et municipale?» (I-770)<sup>2</sup> .**

Selon les textes de ces deux interpellations, le véhicule du gérant du Café de l'Hôtel-de-Ville serait régulièrement parké sur des emplacements interdits au stationnement, dans la Vieille-Ville, zone à circulation restreinte.

Cette personne dispose d'une carte de «conducteur handicapé», qui lui permet notamment de se garer sur les places réservées à ce type de conducteur. Dans la mesure du possible, les conducteurs handicapés doivent s'efforcer de parker sur les emplacements qui leur sont réservés. Il leur incombe en outre de placer de façon visible le macaron «conducteur handicapé» derrière le pare-brise de leur véhicule.

La carte de «conducteur handicapé» permet également à son propriétaire de bénéficier de certaines dérogations en matière de stationnement, conformément à la directive concernant les facilités de parcage accordées aux personnes handicapées de la marche. Selon les termes de cette directive, la personne handicapée peut dépasser la durée maximale de parcage autorisée sur la voie publique et stationner jusqu'à quatre heures aux endroits frappés d'une interdiction de parker, pour autant que cela n'entrave pas la circulation.

Il va de soi que l'usage d'une carte de «conducteur handicapé» ne doit pas déboucher sur des abus. Dans cette éventualité, le conducteur concerné serait, à juste titre, sanctionné.

Afin de limiter les stationnements gênants, l'opportunité de créer dans la Vieille-Ville des places supplémentaires réservées aux conducteurs handicapés sera examinée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le maire:  
*André Hediger*

---

<sup>1</sup> Mémorial 154<sup>e</sup> année: Développée, 4548.

<sup>2</sup> Mémorial 155<sup>e</sup> année: Développée, 2130.

- 15. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>mes</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, Nicole Bobillier, Sophie Christen, Eustacia Cortorreal, Alice Ecuivillon, M. Alain Fischer, Mmes Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, MM. Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Pascal Perler, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Marie Vanek, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2000, intitulée: «Les enfants d'abord... même clandestins!» (M-81)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'une inscription «officielle» de bébés et d'enfants clandestins de 0 à 4 ans au sein des crèches de la Ville de Genève, afin de négocier avec le SAM (Service assurance maladie), par analogie avec les enfants clandestins scolarisés, l'accès à une assurance maladie, indépendamment de leur intégration effective ou non au sein d'une crèche.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis mars 2001, les enfants de 0 à 4 ans de la cité, avec extension au canton, sont enregistrés auprès de la Délégation à la petite enfance qui transmet leur dossier au Service de l'assurance maladie.

Cette décision permet ainsi aux enfants de 0 à 4 ans de bénéficier de la couverture d'une assurance maladie, au même titre que les enfants scolarisés, indépendamment de leur intégration ou non au sein d'une crèche.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Je voudrais remercier le conseiller administratif Manuel Tornare et ses services d'avoir répondu très vite à cette demande formelle. Nous allons répondre demain, grâce à la motion M-363, des clandestins qui vivent à Genève. Ce sont en général des femmes sud-américaines qui viennent ici pour trouver de quoi survivre et, chaque semaine, des bébés naissent à Genève

<sup>1</sup> Mémorial 158<sup>e</sup> année: Développée, 184.

qui ne sont recensés par personne, qui n'étaient pas assurés non plus, le personnel de la maternité de l'Hôpital devant jongler pour assurer les soins médicaux minimaux à ces enfants. Depuis que notre Conseil a demandé au Conseil administratif de les inscrire auprès de la Délégation à la petite enfance dès leur naissance, je reçois un double de ces inscriptions et je puis vous dire que plusieurs enfants par semaine naissent dans ces conditions à Genève. Nous sommes, je crois, le premier canton à avoir pris une mesure essentielle pour ce monde de l'esclavage qui existe à Genève – et dont nous traitons demain – et pour ces enfants, qui pourront ainsi bénéficier de l'assurance maladie de base, de la LAMal.

J'ajoute que le Département cantonal de l'action sociale et de la santé, à travers le Service de l'assurance maladie, par égalité de traitement, subsidie les primes d'assurance de ces enfants, au même titre que celles de nos enfants lorsque les parents ne gagnent pas de quoi assumer ces primes. Je voulais donc vraiment remercier le Conseil administratif d'avoir réagi si rapidement. Je suis fier que la Ville de Genève ait pris ces dispositions.

*(Applaudissements.)*

**16. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>mes</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Daniel Sormanni, Guy Jousson et Bernard Paillard, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2001, intitulée: «Du travail pour les parents, des crèches pour les enfants» (M-212)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de transformer, d'adapter l'immeuble abandonné et vétuste du 12, rue de l'Industrie, en institution de la petite enfance (du type de la Madeleine des enfants), afin d'étendre les prestations offertes dans le quartier, notamment par la halte-garderie Zone bleue.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif recherche toutes les opportunités du marché immobilier genevois permettant soit de créer des espaces d'accueil petite enfance, soit d'étendre des espaces existants.

---

<sup>1</sup> Mémorial 159<sup>e</sup> année: Développée, 3046.

Dans cette optique, une étude a été réalisée concernant les locaux sis au 12, rue de l'Industrie.

Malheureusement, cette étude montre que:

- la surface à disposition est assez restreinte et sur trois niveaux, d'où une situation peu pratique à l'usage et des frais d'exploitation extrêmement lourds;
- le bâtiment ne possède qu'une seule façade avec des ouvertures sur l'extérieur, ce qui va entraîner un manque de luminosité;
- les transformations à effectuer sont importantes et très élevées financièrement;
- l'évacuation en cas de sinistre des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages nécessiterait très certainement la création d'un escalier de secours extérieur; se pose alors la question de son emplacement et du coût supplémentaire y relatif.

Face à ces inconvénients majeurs et au nombre restreint d'enfants pouvant être accueillis, le Conseil administratif a décidé de renoncer à cet espace.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

**17. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>mes</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuillon, Catherine Hämmerli-Lang, Fatiha Eberle, Eustacia Cortorreal et M. Alain Marquet, acceptée par le Conseil municipal le 5 décembre 2001, intitulée: «Aide à l'Afghanistan» (M-244)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de débloquer et de faire parvenir par les voies adéquates (notamment le Comité international de la Croix-Rouge) une aide d'urgence de 100 000 francs (pour les trois mois d'hiver) à l'intention de l'orphelinat Allahudin de Kaboul et d'autres orphelinats, ainsi que des femmes et des familles afghanes nécessiteuses.

---

<sup>1</sup> Mémorial 159<sup>e</sup> année: Développée, 3405.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Dans sa séance du 12 décembre 2001, le Conseil administratif a accordé une aide d'urgence de 100 000 francs au Comité international de la Croix-Rouge en faveur des orphelinats de Kaboul, en particulier l'orphelinat Allahudin.

Depuis, il a également financé l'achat de deux pompes à eau et leur installation par cette organisation.

En 2002, une aide d'urgence de 50000 francs a été octroyée à la Croix-Rouge Suisse à la suite du tremblement de terre qui a secoué l'Afghanistan.

Après avoir accordé ces aides d'urgence, le Conseil administratif a entrepris une réflexion sur l'avenir de ce pays au niveau de sa reconstruction et c'est ainsi qu'il a participé au financement de la construction d'une école pour filles en 2001 et accepté de financer en 2003, par l'intermédiaire de l'organisation non gouvernementale Media Action International, une campagne de sensibilisation et des actions pour une Ville de Kaboul propre.

Enfin, l'accueil d'une délégation de Kaboul par la Ville de Genève, en mars 2003, va permettre la mise sur pied, ces prochains mois, d'un plan d'actions par le biais du Fonds international de solidarité des villes contre la pauvreté.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

**18. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Damien Sidler, Roberto Brogini, Michel Ducret, Christian Zaugg, Guy Savary, André Kaplun, M<sup>mes</sup> Annina Pfund et Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 24 février 2003, intitulée: «Réunissons l'Unireso!» (M-329)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes mesures utiles, en concertation avec les CFF et l'Etat, visant à créer des accès directs aux quais CFF, notamment depuis le passage Montbrillant ou le passage des Grottes, afin de diminuer le temps de transfert entre le réseau TPG et les quais du RER et de la liaison CEVA etc., du réseau régional.

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Développée, 5141.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le traitement de cette motion est déjà en cours au sein du plan directeur des places de Cornavin et de Montbrillant, par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement avec les CFF et la Ville de Genève.

Ce plan prend en compte notamment les projets suivants:

- réalisation de la branche «Sécheron» du tramway, à l'horizon de décembre 2003,
- réalisation du Transport collectif Meyrin-CERN,
- liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) avec une liaison verticale piétonne entre les quais de la gare CFF de Cornavin et le passage de Montbrillant;
- réaménagement et mise en lumière de la place et du passage de Montbrillant.

Les relations souhaitées dépendent aussi du plan directeur de réaménagement du domaine des CFF, pour lequel ces derniers organiseront un concours dans le courant de 2003.

Les services de la Ville de Genève participent activement à l'élaboration de ces nombreux projets.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire juriste:  
*Olivier-Georges Burri*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

**M. Michel Ducret (R).** Je voudrais remercier le Conseil administratif de sa réponse. Cela fait, les autres motionnaires se joindront sans doute à moi pour dire qu'il faut maintenant passer aux réalisations et prévoir également un aménagement provisoire sous le passage Montbrillant. La situation est en effet inacceptable: à chaque fois qu'il pleut, les gens qui attendent les bus des lignes 9 et 27 sont arrosés, parce qu'il y a des fuites dans les canalisations et les écoulements des eaux de surface de la gare. Il y a des années que cela a été demandé et il faut impérativement que la situation soit améliorée, au moins provisoirement, pour que les gens qui attendent les bus puissent le faire dans des conditions acceptables.

**M. Damien Sidler (Ve).** Je suis un peu étonné de la rapidité avec laquelle le magistrat nous a répondu: la motion date du 24 février dernier et nous avons déjà la réponse... Pourtant, absolument rien n'a bougé au niveau des projets. Je pense que le Conseil administratif aurait pu se donner un délai de réflexion un peu plus

long pour nous présenter des propositions concrètes. Là, nous n'avons que des promesses en l'air. Je suis donc un peu déçu du résultat de la motion, mais ce n'est pas grave: nous reviendrons, s'il le faut, d'ici six mois ou un an pour remettre la compresse!

**19. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Marquet, Damien Sidler, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, Jacques François, Jacques Mino, M<sup>mes</sup> Liliane Johner et Sandrine Salerno, acceptée par le Conseil municipal le 11 mars 2003, intitulée: «Accueil des altermondialistes par Genève pendant le prochain sommet du G8» (M-350)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de fournir un espace et une structure permettant l'accueil des altermondialistes pendant la durée du sommet d'Evian. Cet espace devrait permettre d'installer un village provisoire incluant, entre autres, des structures sanitaires, de voirie, des bornes électriques, etc., dans un lieu approprié (par exemple, le bois de la Bâtie ou la plaine de Plainpalais);
- d'interpeller le Conseil d'Etat afin de proposer une solution transfrontalière ou régionale visant à fournir un espace et une structure permettant l'accueil des altermondialistes pendant la durée du sommet d'Evian.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Afin de répondre à la demande du Conseil municipal, nous avons constitué un groupe de travail chargé non seulement d'examiner les questions relatives à l'accueil des manifestants (hébergement et mise à disposition de salles de réunions), mais aussi de coordonner les actions entre les diverses autorités, notamment avec l'Etat, et surtout entre les divers services municipaux, afin que tout se déroule dans le calme et que tout débordement puisse être évité. Le service des relations extérieures de la Ville de Genève ainsi que le chargé d'information du Conseil administratif sont également dûment associés à cette opération. Ce groupe de travail a tenu une première séance le 1er avril 2003.

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Développée, 5311.

De plus, nous avons écrit à l'Association des communes suisses, à diverses municipalités du canton, à des villes françaises de la Haute-Savoie et de l'Ain et à diverses villes bordant le lac Léman pour leur indiquer le type d'accueil prévu par la Ville de Genève et leur demandant si elles partagent cette approche du problème.

Enfin, nous avons d'ores et déjà adressé un courrier au Conseil d'Etat lui demandant quelles mesures il entend prendre pour proposer une solution transfrontalière ou régionale à cet accueil, l'informant de nos démarches auprès des villes et municipalités voisines, et de la mise en place d'un groupe de travail chargé d'examiner les questions relatives à l'accueil des manifestants.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Jean Erhardt*

Le maire:

*André Hediger*

**M. Pierre Maudet (R).** Puisque c'est une motion qui a été acceptée par le Conseil municipal, prenons la peine de faire quelques commentaires sur la réponse qui est donnée. Même si la situation, je l'ai dit tout à l'heure, est encore confuse, j'aimerais, ainsi que l'ont fait M. Mettan et d'autres, saluer l'excellent travail des services municipaux, que j'ai pu apprécier sur place: les employés du Service des sports qui ont assuré la maintenance au Bout-du-Monde, à Vessy, les pompiers qui, parfois au péril de leur intégrité corporelle, ont pris la peine samedi d'éteindre des incendies en ville et tous les autres services qui, à l'instar du Service d'assistance et de protection de la population, ont extrêmement bien fonctionné, il faut le souligner.

Cela dit, j'aimerais savoir – le Conseil administratif ne pouvait évidemment pas inclure cet aspect dans sa réponse – à quelle date nous aurons la facture finale de cet accueil, soit les conséquences en quelque sorte de cette motion M-350, et s'il a déjà un ordre de grandeur à nous donner.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** En ce qui concerne les bâtiments de la Ville et nos installations, nous avons demandé à l'ensemble des services, respectivement aux directions des départements, de bien vouloir nous fournir d'ici à la fin de la semaine une évaluation des dégâts. J'espère que nous arriverons, si ce n'est vendredi, du moins dans le courant de la semaine prochaine, à avoir cette évaluation. Ensuite, dans le cadre de la transparence que nous souhaitons avoir vis-à-vis du Conseil municipal et conformément à ce que nous vous avons déjà dit, à savoir qu'il va falloir engager des frais, nous vous ferons part des évaluations lors de la prochaine séance du Conseil municipal, soit à la fin de juin.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** En tant que motionnaire et au nom du Parti socialiste, je voudrais d'abord remercier le Conseil administratif, non seulement pour la réponse écrite qui nous est donnée ici, mais aussi pour le travail qui a été effectué. Les deux sites qui ont été mis à disposition étaient particulièrement bien équipés. Il faut remercier pour son engagement l'ensemble de la fonction publique municipale, qui a été remarquable dans une situation difficile. A cet égard, le Parti socialiste est totalement satisfait. Je ne m'étendrai pas sur les déprédations, puisque cette motion concernait l'accueil des altermondialistes, mais s'agissant des deux sites qui ont été mis en place par le Conseil administratif, à ce que j'ai lu dans la presse, ils n'ont pas subi de dégâts. Si ce que j'ai lu et entendu est exact, ces sites sont rendus à leur affectation d'origine dans un très bon état. En l'occurrence, je pense que c'était la moindre des choses que notre Ville permette aux manifestants de résider dans un lieu disposant de toutes les commodités sanitaires.

**M. Jacques Mino (AdG/SI).** Notre groupe tient également à remercier le Conseil administratif et tout le personnel de l'administration, qui ont vraiment bien fait leur travail d'accueil des altermondialistes, aussi bien sur la plaine de Plainpalais que sur les deux sites réservés, où les toilettes et les infrastructures nécessaires ont été mises à disposition. Je voudrais ajouter que nous avons été très touchés par le fait que le pont du Mont-Blanc arbore de grands drapeaux *Pace*, mettant en évidence une notion que nous avons toujours défendue, à savoir «Genève ville de paix». C'était merveilleux. Nous n'avions jamais rêvé de 300 000 altermondialistes, nous avons demandé environ 10 000 places d'accueil: vous les avez largement mises à disposition et ceux qui en ont profité l'ont fait dans la paix, sans violence. Nous vous remercions de votre engagement sur ce point.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Par rapport au personnel, je voudrais dire que, moi qui ai pris mes fonctions dans la nuit de samedi à dimanche, cela a vraiment été une découverte. J'ai vu l'engagement des pompiers, des gens de la protection civile, des bénévoles, des employés de la Voirie. Le Conseil administratif a du reste décidé que nous allions faire une fête à la fin juin – le lieu reste à déterminer, il faudra trouver une belle salle en ville – pour remercier non seulement les fonctionnaires mais aussi les bénévoles, les miliciens, qui ont travaillé, pour certains, deux ou trois nuits de suite sans dormir et qui ont fait que Genève, malgré les casseurs, est restée à peu près viable.

*(Applaudissements.)*

**20. Réponse du Conseil administratif à la pétition intitulée: «Soutien au carnaval de Genève» (P-40)<sup>1</sup>.**

Le Conseil municipal a reçu cette pétition le 16 janvier 2001. Il y a fait allusion ce même jour lors du débat sur la clause d'urgence de la motion M-155, «Laissons le carnaval mener parade en 2001». Ensuite, le 17 janvier 2001, il a décidé de la renvoyer directement au Conseil administratif.

*TEXTE DE LA PÉTITION*

Les soussignés soutiennent le COC (Comité d'organisation du carnaval de Genève) dans son travail en vue de la réalisation de la cinquième édition du carnaval, manifestation socioculturelle et populaire. Ils demandent aux autorités de la Ville de Genève, mais plus particulièrement au Conseil administratif et au Conseil municipal, le soutien nécessaire à la réalisation du carnaval de Genève aux mêmes conditions que les années précédentes.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le carnaval de Genève dont la septième édition a eu lieu en mars 2003 se déroule dans un climat de convivialité.

C'est à plus d'un titre que la Ville de Genève a manifesté son soutien en faveur des organisateurs de cette manifestation. Tout d'abord, elle a mis à leur disposition, à titre gracieux, divers emplacements sur le domaine public (centre-ville et Vieille-Ville). Par ailleurs, depuis l'année 2000, la Ville de Genève a régulièrement fourni une aide financière à l'Association du carnaval de Genève, sous la forme d'une subvention, complétée à deux reprises par une couverture de déficit.

En résumé, les sommes suivantes ont été versées par la Ville de Genève aux organisateurs du carnaval: 3000 francs pour l'année 2000, 33000 francs pour 2001, 19500 francs pour 2002 et 20000 francs pour 2003.

Toutes les dispositions ont donc été prises par les autorités afin que le carnaval de Genève soit désormais une manifestation intégrée dans la vie de la cité et appréciée des habitants.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le maire:  
*André Hediger*

---

<sup>1</sup> Mémorial 158<sup>e</sup> année: Renvoi au Conseil administratif, 3274.

**21. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 janvier 2003, sur la pétition intitulée: «Amélioration de la sécurité aux environs des écoles de la Jonction» (P-51)<sup>1</sup>.**

*CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-51 au Conseil administratif et lui demande d'intervenir auprès des services concernés, notamment l'Office des transports et de la circulation (OTC), le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public et le Service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville ainsi que le Département de justice, police et sécurité, et de rendre compte au Conseil municipal dans les plus brefs délais des résultats obtenus.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

A fin de répondre aux demandes des pétitionnaires, les services de la Ville de Genève ont constitué un groupe de travail avec le Conseil de quartier de la Jonction et les associations locales de parents d'élèves, d'habitants et de commerçants.

En 1999, un rapport a été établi, qui présentait des mesures de circulation et d'aménagement à court et moyen termes.

La Ville de Genève, compétente en matière d'aménagement routier, a présenté au Conseil municipal, en mai 2000, la proposition PR-46, proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 472 500 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain liées à la pétition P-51 du Conseil de quartier de la Jonction: «Amélioration de la sécurité des déplacements dans le quartier de la Jonction», acceptée par le Conseil municipal le 29 avril 2002. Cette proposition inclut des montants pour étudier des aménagements destinés à améliorer la sécurité des déplacements dans le quartier pour les différents lieux mentionnés par les pétitionnaires.

Les projets de la proposition PR-46 liés à la présente pétition sont en cours de finalisation et à l'examen auprès de l'Office des transports et de la circulation.

Il s'agit, notamment, de la mise en «zone 30 km/h» d'un périmètre au sein du quartier et d'une proposition de mise en «zone de rencontre» de la rue de la Puise-rande. Il est également proposé des élargissements de trottoirs entre la rue des Plantapoirêts et la rue des Jardins. Ce dernier projet est actuellement refusé par l'Office des transports et de la circulation, car réduisant le stationnement en ce lieu.

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Rapport, 4478.

Il est également proposé de réduire sensiblement la circulation à la rue des Deux-Ponts, pour la sécurité, mais également afin de respecter les normes OPB de protection contre le bruit.

Après aval de ces nombreux projets par l'Office des transports et de la circulation, une demande de crédit de travaux sera présentée au Conseil municipal, à la fin 2003.

La traversée piétonne devant l'école de Carl-Vogt sera améliorée, dans un premier temps, dans le cadre de l'aménagement d'un contresens du bus au boulevard Carl-Vogt, réalisé dans le cadre de la restructuration de la ligne N° 1, et, dans un deuxième temps, conformément à la PR-46, un mandat d'études parallèles sera introduit pour le réaménagement complet de ce boulevard.

D'autre part, certains aménagements ponctuels ont déjà été effectués. Au printemps 2002, un kit-école a été installé à la rue des Plantaporrêts. Un complément de marquage du passage protégé au carrefour de la rue des Bains et de la rue du Vieux-Billard a été réalisé. Un nouveau passage protégé a été marqué au boulevard Carl-Vogt ainsi qu'au carrefour de la rue du Vieux-Billard et de la rue du Village-Suisse.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire-juriste:  
*Olivier-Georges Burri*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

**22.a) Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 4 décembre 2002, intitulée: «Les privilèges de la Tour-de-Boël» (QE-93)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Des voitures sont constamment parkées à la rue de la Tour-de-Boël, et presque toujours les mêmes.

Lors d'une question orale de ma part, M. le maire Hediger m'avait signifié que cela était provisoire, car il y avait des travaux à la Grand-Rue. Ce n'est plus le cas. La chaîne interdisant l'accès à la rue de la Tour-de-Boël après 11 h n'est jamais mise. Un panneau 2.01 interdisant la circulation existe à l'entrée de la rue.

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Annoncée, 3566.

Le Service des agents de ville et du domaine public favorise-t-il quelques privilégiés?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La rue de la Tour-de-Boël est une zone piétonne ainsi que l'indique le panneau 2.59.3 à l'entrée de la rue. Il n'y a pas de panneau 2.01 interdisant la circulation.

Dans les zones piétonnes, les livraisons sont autorisées entre 7 h et 11 h 30. Les cycles, les taxis, les véhicules bénéficiant du macaron Vieille-Ville/zone piétonne, les véhicules bénéficiant d'un macaron pour conducteur handicapé ou accompagnant une personne handicapée, ont quant à eux un droit d'accès illimité à la rue (article 6, lettre a), de l'arrêté du Département de justice et police et des transports du 21 décembre 1998).

Par conséquent, la rue doit rester ouverte afin que les ayants droit puissent y accéder en tout temps. Le Service des agents de ville et du domaine public n'a donc pas le droit de boucler la rue au moyen de chaînes.

En revanche, les véhicules n'ont effectivement pas l'autorisation de s'y parquer. Les agents se rendent régulièrement, voire quotidiennement, sur place et verbalisent les véhicules en infraction. Il n'y a aucun privilégié à la rue de la Tour-de-Boël.

Enfin, les contrôles seront encore intensifiés dans le courant de cette année, suite au vote du Conseil municipal acceptant l'engagement de 84 agents municipaux supplémentaires.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le maire:  
*André Hediger*

**22.b) Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 24 février 2003, intitulée: «Rue et place de la Tour-de-Boël» (QE-95)<sup>1</sup>.***TEXTE DE LA QUESTION*

Malgré plusieurs interventions auprès du Conseil administratif et notamment auprès de M. le maire, je constate que la chaîne qui ferme l'accès à la rue de la Tour-de-Boël est toujours détachée. De surcroît, ce sont toujours les mêmes automobiles qui s'y garent.

Les agents de sécurité municipaux ont-ils perdu le cadenas?

Ou y aurait-il des privilèges?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Il a été répondu à ces questions dans notre réponse du 26 mars dernier à la question écrite QE-93.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*André Hediger*

**M. Roberto Broggin** (Ve). Ces deux questions concernaient la place et la rue de la Tour-de-Boël. Je constate que, dans la question QE-93, je m'étais effectivement trompé sur le numéro du panneau OCR: ce n'était pas le panneau 2.01, mais le 2.59.3. Cela dit, le Conseil administratif, respectivement notre ancien maire M. Hediger, répond que «les véhicules n'ont effectivement pas l'autorisation de s'y parquer». Or, en sortant de l'ascenseur, qui avait été proposé par l'ancien conseiller municipal Livron et qui nous permet de monter le long de la Bibliothèque de la Cité, je constate tous les jours que les mêmes véhicules sont parkés à demeure sur cette place. J'ai les numéros des plaques, je ne vous les donne pas, mais je les transmettrai directement à M. Hediger. En l'occurrence, je trouve scandaleux qu'on n'applique pas les lois et règlements sur la circulation routière. Il a fallu que je pose deux questions à ce sujet et la réponse n'est toujours pas satisfaisante. Ce sont toujours les mêmes automobilistes, privilégiés, qui se parquent à la Tour-de-Boël de manière indue.

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Annoncée, 5221.

**23. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Marc Dalphin, du 24 février 2003, intitulée: «Agrandissement du bâtiment de l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR), dit du «Sud des Alpes» (QE-96)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Est-ce que le projet déposé de l'agrandissement du bâtiment de l'AMR dit du «Sud des Alpes» est bloqué?

Si la réponse est oui, à quel niveau est-il bloqué?

Si la réponse est non, alors pourquoi n'en parle-t-on pas?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le dossier de demande en autorisation de construire pour l'agrandissement du bâtiment de l'AMR a été déposé auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement en date du 5 mars 2003.

Les architectes mandataires élaborent actuellement le devis général, qui sera remis au Service d'architecture le 16 mai 2003.

Sur cette base, le Conseil municipal sera saisi d'une demande de crédit de construction en automne 2003.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Annoncée, 5221.

**24. Réponse du Conseil administratif à la résolution de la commission des sports et de la sécurité, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2002, intitulée: «Attention aux chiens de combat!» (R-28)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA RÉOLUTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités cantonales compétentes pour faire respecter les règlements en vigueur, afin que toutes les dispositions soient prises pour que les responsabilités de la Ville ne soient pas engagées en cas d'agression commise par un chien sur le domaine public.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En vertu de l'article 41 du Code des obligations, celui qui cause, d'une manière illicite, un dommage à autrui, soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence, est tenu de le réparer.

En cas de morsure par un chien, c'est donc la responsabilité du propriétaire de l'animal qui est engagée, non celle de la Ville de Genève.

Il n'en demeure pas moins que la Ville de Genève doit veiller à la sécurité de ses habitants. Il importe donc à cet égard que les lois existantes soient réellement appliquées.

La législation cantonale contient un certain nombre de dispositions relatives aux chiens, disséminées dans divers textes. Celles-ci stipulent que les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse, sauf exception, et que l'accès à certains lieux – tels que les emplacements de jeux pour enfants ou la jetée des Pâquis – leur est interdit.

En juin 2001 est notamment entré en vigueur le règlement cantonal relatif aux chiens dangereux. Quant au projet de loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens (M 3 45), il a été renvoyé à la commission de l'environnement et de l'agriculture du Grand Conseil en septembre 2002.

Les agents de sécurité municipaux étant compétents pour veiller à l'application d'une partie des dispositions légales, ils ont d'ores et déjà été rendus attentifs à cette problématique.

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Rapport, 3383.

En ce qui concerne les autorités cantonales, le Conseil administratif a adressé un courrier au Conseil d'Etat le priant de bien vouloir prendre les mesures adéquates pour que la législation en vigueur soit effectivement appliquée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*André Hediger*

**25. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Daniel Sormanni, Alain Comte, Pierre Losio, M<sup>mes</sup> Marie Vanek, Catherine Hämmerli-Lang et Anne-Marie von Arx-Vernon, acceptée par le Conseil municipal le 14 mars 2001, intitulée: «Sauvons la halte-garderie Zone bleue» (M-171)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de trouver des solutions financières et organisationnelles pour permettre à la halte-garderie Zone bleue de rester ouverte et à la disposition de la population du quartier, des personnes en formation, tout en continuant, dans la mesure du possible, la réinsertion de demandeurs d'emploi.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La halte-garderie Zone bleue a été considérée, pendant de nombreuses années, comme un programme d'emploi temporaire fédéral, financé par le biais de la caisse de chômage du Département fédéral de l'économie. En décembre 2000, Zone bleue a perdu ce statut et, par là même, les subventions de la Confédération qui assuraient son fonctionnement.

Compte tenu de la pénurie de places d'accueil, la Ville de Genève a décidé, au printemps 2001, de subventionner cette institution afin de permettre à Zone bleue de continuer à offrir ses services aux familles des Grottes.

Toutefois, en raison de la spécificité de cette halte-garderie (ouverture en soirée, non-respect des usages de la Ville de Genève pour l'engagement du personnel, etc.), des discussions ont dû avoir lieu afin de définir les droits et devoirs de chaque partenaire, soit la Ville de Genève et l'association Zone bleue.

---

<sup>1</sup> Mémorial 158<sup>e</sup> année: Développée, 4076.

Aujourd'hui, la Ville de Genève subventionne, selon le règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions pour la petite enfance, les frais relatifs aux horaires ordinaires. Seuls les frais inhérents aux horaires élargis, soit de 19 h à 21 h, sont pris en charge par le Département cantonal de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, dans le cadre du programme d'insertion professionnelle.

L'entrée de Zone bleue dans le giron des institutions petite enfance de la Ville de Genève se concrétise donc.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

**Le président.** Le point 38 de notre ordre du jour, soit la motion M-356 concernant «un concept d'aménagement de la zone des Vernets», est reporté en septembre à la demande de M. Roman Juon, motionnaire.

## 26. Motion de M<sup>me</sup> Fatiha Eberle et M. Guy Jousson: «Pour une clôture autour du préau de l'école des Genêts» (M-357)<sup>1</sup>.

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'il faut assurer la sécurité des enfants jouant dans le préau;
- que pour des raisons d'hygiène ce lieu doit être protégé des chiens;
- que la surveillance des récréations en sera facilitée (sorties, fugues),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à préparer un projet de clôture pour le préau de l'école des Genêts au Petit-Saconnex.

### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (T).** L'école des Genêts, qui est superbement bien installée au milieu d'une zone de verdure, est, de ce fait, peut-être moins protégée que

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Annoncée, 6035.

d'autres écoles. Son préau est mal délimité et ne permet pas aux enfants de savoir où s'arrête le préau, où commencent les pelouses et les champs à côté. Je ne pense pas que ce préau devrait être délimité par des barrières, puisqu'il faut aussi intégrer ces clôtures dans le site: il faudrait plutôt prévoir des buissons, une haie, afin que les enfants ne sortent pas du périmètre de l'école pendant les récréations et, surtout, que des gens de l'extérieur ne puissent pas venir dans le préau, avec des chiens par exemple, pendant les heures d'école.

**M. Gilles Thorel (S).** Le groupe socialiste a décidé de soutenir cette motion, en y apportant toutefois un amendement visant à ajouter le texte suivant à la fin de l'invite:

*Projet d'amendement*

«...en collaboration avec l'association des parents d'élèves et les enseignants concernés.»

Nous vous proposons cet amendement dans l'idée de promouvoir, comme le font toujours les socialistes, les démarches participatives. Nous avons, au demeurant, tout à fait confiance dans le Conseil administratif, dans sa volonté de continuer à développer ce type de démarche, mais, pour reprendre la formule consacrée, si cela va sans dire, cela va aussi bien en le disant. Nous le disons donc et nous vous invitons à soutenir cette motion amendée comme nous le proposons.

**M. Alain Marquet (Ve).** Cette motion me laisse un peu dubitatif, ses considérants m'interpellent quelque peu. Concernant la sécurité des enfants jouant dans le préau, elle peut se décliner sur deux modes. D'une part, la sécurité en termes internes, c'est-à-dire les accidents qui peuvent survenir à l'intérieur du préau du fait des jeux, des activités scolaires qui y ont lieu et, dans ce cas-là, il me semble que les enseignants sont parfaitement à même de la gérer. D'autre part, elle peut se décliner en termes externes, c'est-à-dire les interventions extérieures qu'il pourrait y avoir et il me semble, dans ce cas, que les abords des écoles sont suffisamment délimités pour que des véhicules 4 X 4 ne pénètrent pas dans les préaux...

A propos des raisons d'hygiène qui devraient justifier une protection contre les chiens, à ce que je sache, les chiens qui divaguent ne sont pas autorisés sur le territoire de la Ville de Genève. Les chiens sont sous la responsabilité de leur propriétaire et, s'il devait arriver qu'un chien entre dans un préau, c'est le propriétaire qui se mettrait en contravention, justifiant immédiatement une intervention rapide, comme nous y sommes habitués, des services de M. Hediger.

Enfin, il est dit que «la surveillance des récréations en sera facilitée (sorties, fugues)». Soit on parle des sorties des enfants accompagnés par les enseignants et, dans ce cas-là, ils sont sous la responsabilité des enseignants, qui gèrent toujours au mieux ce genre de situation. Soit il s'agit de fugues et ce n'est alors pas une haie qui empêchera la fugue desdits enfants.

Toutefois, afin d'étudier la question, nous sommes évidemment prêts à renvoyer cet objet en commission, afin d'affiner la perception, pour l'instant insuffisante, que nous en avons.

**M. Alain Fischer (R).** Le groupe radical constate qu'il y a quand même certaines ambiguïtés concernant la sécurité dans les différentes écoles. Ainsi, à l'école de l'Europe, située dans un tissu urbain dense, il n'y a pas de barrières, les gens passent, les chiens aussi... (*Commentaires.*) Je parle de vraies barrières! Il y a certes des immeubles autour, mais il y a des passages qui permettent aux enfants de partir. Je rappelle qu'à l'école des Ouches, que la commission des travaux a étudiée longuement, certains avaient proposé une clôture et que les mêmes qui proposent la présente motion avaient voté contre la clôture. Il y a donc là, une fois de plus, un double langage et il faudrait clarifier la situation: ces barrières sont-elles posées à bon ou à mauvais escient? L'école Bertrand est clôturée: pourquoi l'a-t-on clôturée, alors qu'elle est au milieu d'un parc? Je me pose la question. Cela dit, nous renverrons cette motion au Conseil administratif, qui en fera sans doute bon usage.

**M. Roman Juon (S).** Ce que vient de dire M. Fischer me pousse à lui répondre tout de suite. S'il connaissait l'école de l'Europe, il saurait qu'il y a des clôtures tout autour, d'un mètre de hauteur environ, avec des portails qui se ferment pendant les récréations. C'est une chose à rappeler. Quand on sait qu'il y a en Ville une soixantaine d'écoles, on peut imaginer que toutes sortes de solutions sont possibles.

J'ai vingt ans d'expérience dans ce domaine et je dois dire que les nombreux responsables scolaires français qui sont venus visiter nos préaux d'école étaient absolument enchantés et étonnés de voir qu'il n'y avait quasiment pas de clôtures autour des préaux, ou alors des clôtures extrêmement légères, comme le signalait M<sup>me</sup> Ecuyer tout à l'heure, que ce soit des buissons, des haies ou des clôtures basses, servant à marquer le périmètre scolaire si nécessaire. En France, cela fait vingt ans qu'on essaie de supprimer les barrières, qui ont souvent 2 mètres de haut, presque comme aux Bastions, mais avec des pointes certainement pas dorées à la feuille! Le combat des enseignants et des parents, c'est précisément d'ouvrir les préaux, en tout cas partiellement.

La dérive, le risque, c'est qu'on cède à des sentiments de panique incontrôlée. Parce qu'il y a un sentiment d'insécurité, parce qu'ils craignent les accidents ou autres à l'intérieur et en dehors des préaux, les citoyens ont de plus en plus peur et ont de plus en plus tendance à s'enfermer, preuve en est les portes d'immeubles codées. On ne peut quand même pas vivre dans une société complètement fermée! Le problème des chiens est, lui, très accessoire; il n'y a jamais eu d'accident dans un préau du type enfant mordu par un chien. Dans les parcs, c'est quasiment la même chose. En l'occurrence, faisons confiance à la commission et au Service des écoles, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

Pour finir, je prendrai le cas de l'école du Mail, que M. Marquet connaît bien. La volonté du Conseil administratif et de ceux qui ont exécuté les travaux du préau et du parc était d'en faire une grande surface d'un seul tenant, sans barrières. Or on y a mis des barrières, des clôtures, et c'est dommage, car cela a complètement coupé l'espace. Je crois donc qu'il faut que nous réfléchissions sérieusement à cette question, car il y a un risque de dérive auquel il faut faire attention.

**Le président.** Je fais d'abord voter l'amendement du Parti socialiste, présenté par M. Thorel.

Mis aux voix, l'amendement socialiste est accepté sans opposition (abstention de l'Entente et de l'Union démocratique du centre).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

La motion est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à préparer un projet de clôture pour le préau de l'école des Genêts au Petit-Saconnex, en collaboration avec l'association des parents d'élèves et les enseignants concernés.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**27. Motion de M. Jean-Pascal Perler et M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez:  
«Extension du parc de Villereuse» (M-358)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le Muséum d'histoire naturelle possède 50 places de parc à l'attention du personnel, représentant pas moins de 1500 m<sup>2</sup> de surface goudronnée;
- que le Conseil administratif a mis en place une participation de la Ville pour l'achat d'abonnement des Transports publics genevois à l'intention de son personnel qui renoncerait à l'utilisation de son véhicule privé,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à diminuer la surface réservée au grand nombre de places de parc et attenante au Muséum d'histoire naturelle au profit de l'extension du parc de Villereuse, selon le concept «croque-béton».

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Voilà une belle motion que nous a laissée M. Jean-Pascal Perler avant de nous quitter et que j'ai eu l'honneur de cosigner avec lui. Comme vous le savez, je connais bien ce périmètre du parc de Villereuse, étant donné que j'habite le quartier et que nous en avons déjà souvent parlé au sein de ce Conseil. Cette motion est dans la droite ligne du programme que l'Alternative a défendu ces quatre dernières années, visant à récupérer un maximum d'espaces occupés par les voitures pour créer des zones de verdure au centre-ville.

Le parking en question, de 1500 m<sup>2</sup>, est réservé au personnel et est situé juste à côté d'un tout petit parc qu'on appelle le parc de Villereuse, au-dessus du parking de Villereuse, et qui est fort utilisé par les gens du quartier. L'extension de ce parc permettrait l'aménagement d'un vrai espace vert, qui pourrait fort bien être utilisé par le Muséum pour des expositions, pour des animations à l'intention de la population et des enfants. Nous ne voyons donc pas du tout cet espace comme un espace enlevé au musée: il sera, certes, interdit aux voitures, mais rendu au musée, qui pourra l'occuper différemment.

Cette motion est, en outre, un pas de plus vers la concrétisation de la politique du Conseil administratif visant à participer à l'achat d'abonnements de transports publics pour le personnel de la Ville de Genève qui renoncerait à son véhicule

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Annoncée, 6035.

privé. C'est un pas de plus dans la stimulation de l'utilisation des transports publics au détriment de la voiture privée au centre-ville. J'ajoute que cet immense parking semi-privé, ou privé, est juste à côté du parking de Villereuse qui, lui, est public, ce qui fait qu'il sera relativement facile, pour les employés qui n'auraient pas d'autres possibilités que de venir travailler en voiture, de continuer à se parquer non loin du Muséum. Nous vous invitons donc à renvoyer cette motion au Conseil administratif afin qu'il puisse nous présenter rapidement un beau projet.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'habite également le quartier Eaux-Vives-Malagnou, dans un immeuble voisin de l'école de Roches, dans la rue du même nom. J'aurais pu être signataire de cette motion, mais, comme cela a été rappelé tout à l'heure, c'est Jean-Pascal Perler qui l'a signée: je reprends donc le flambeau pour la défendre... (*Exclamations et applaudissements.*)

Cela étant dit, sur le fond de la motion, je préciserai que chaque semaine, lorsque je me rends au centre commercial de Villereuse ou au carrefour de Rive pour y faire mon marché, je traverse le parc, où se situent également les bureaux du département des affaires culturelles. C'est le chemin le plus direct et, bien sûr, le plus agréable, mais, à chaque fois, je suis agacée de devoir franchir des obstacles de carcasses métalliques! Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je parle du parking de 50 places réservé au personnel du Musée d'histoire naturelle. Quand je pense également aux enfants du quartier de Villereuse qui traversent ce parking quatre fois par jour pour se rendre à l'école, je trouve cela pour le moins curieux.

De plus, est-il normal que le Conseil administratif mette en avant son bouquet de transports et donne, en même temps, la possibilité à une cinquantaine d'employés de la Ville de se garer dans un parking municipal? Si le Conseil municipal acceptait le principe de l'extension du parc de Villereuse, en remplacement d'un nombre important de places de stationnement, et le renvoi de cette motion au Conseil administratif, les fonctionnaires de l'administration municipale les plus dépendants de leur automobile pourraient toujours, et au prix du marché, stationner leur véhicule dans le garage souterrain juste en dessous du parc dont il est question.

Mesdames et Messieurs, ce que demande finalement la motion, c'est d'une part d'enlever du goudron et d'y mettre du végétal, favorisant ainsi l'extension du parc de Villereuse, et d'autre part de se soucier de l'aménagement global des

réseaux piétonniers de ce secteur, en permettant rapidement aux riverains, adultes et enfants, de ne plus avoir à franchir un trop grand parking, ce qui est finalement en rapport avec la politique des transports du Conseil administratif. En conclusion, le groupe des Verts acceptera cette motion, car toute occasion raisonnable de grignoter du bâti semi-privé au profit d'espaces publics de détente est à encourager. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas opposés par principe à cette motion. Simplement, nous pensons qu'elle mériterait une analyse en commission. En effet, il nous semblerait intéressant d'avoir quelques explications sur les conséquences, pour le personnel, de cette réduction des places à disposition et nous serions favorables à mener cette analyse dans le cadre de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Par conséquent, nous proposons le renvoi de la motion à cette commission et, si ce renvoi n'est pas accepté, nous nous abstenons sur le renvoi direct au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Un mot sur le renvoi de cette motion: il nous semble beaucoup plus intéressant de renvoyer en commission un projet du Conseil administratif allant dans le sens de la motion, que nous aurons alors tout loisir d'étudier. Le Conseil administratif peut tout à fait faire le travail de consultation nécessaire au préalable, plutôt que nous fassions tout le travail en commission avant de, finalement, demander au Conseil administratif d'élaborer un projet. C'est pourquoi nous maintenons notre proposition de renvoyer la motion directement au Conseil administratif, cela tout simplement pour être efficaces.

**Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée sans opposition (abstention des groupes libéral et de l'Union démocratique du centre).**

*Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé à la majorité (abstention des groupes démocrate-chrétien et radical).*

**Le président.** Cette motion est donc renvoyée au Conseil administratif.

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à diminuer la surface réservée au grand nombre de places de parc et attenante au Muséum d'histoire naturelle au profit de l'extension du parc de Villereuse, selon le concept «croque-béton».

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**28. Motion de MM. Alain Gallet, Alain Marquet, Christian Zaugg, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Marie-France Spielmann et Sandrine Salerno: «Protégeons durablement le massif du Mont-Blanc» (M-359)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les liens étroits, naturels, historiques, sociaux qui unissent le massif du Mont-Blanc et Genève;
- la solidarité que la Ville de Genève n'a cessé de manifester et son soutien avec le combat de l'immense majorité de la population de la vallée de Chamonix contre le retour des camions (suite à la catastrophe meurtrière du 14 mars 1999, mais également bien avant);
- les coups de force qu'ont représentés successivement le retour des camions (dès juin 2002), puis la suppression de l'«alternat» (le 1<sup>er</sup> mars 2003);
- la révolte de la population ressentant un très fort sentiment d'injustice suite à quatre années de lutte acharnée, de don de soi, de mobilisation sans précédent;
- que les mesures de contrôle et de sécurité sont notoirement insuffisantes;
- le retour à une situation qui met à nouveau en péril l'ensemble de l'écosystème du Mont-Blanc;

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Annoncée, 6593.

- l'implication de la Ville de Genève, comme de l'Etat de Genève, par leur présence au conseil d'administration des Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc (ATMB);
- la non-compatibilité de ces engagements avec les principes du développement durable, à moins d'y jouer le rôle de rappeler sans cesse les enjeux environnementaux liés au trafic des poids lourds dans la région du Mont-Blanc et de réaffirmer fortement la valeur des principes de précaution et de prévention qui constituent le développement durable,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à maintenir, voire à développer sa politique de solidarité avec la population de la vallée de Chamonix:

- en jouant un rôle de contradicteur au sein du conseil d'administration de l'ATMB;
- en soutenant toute forme de mobilisation citoyenne, à Chamonix et dans la région, allant dans le sens de lutter contre l'aberration écologique de faire transiter le transport routier international de marchandises à travers le Mont-Blanc;
- en s'engageant à soutenir le mouvement qui se fait jour d'engager une procédure de classement du massif du Mont-Blanc au patrimoine naturel mondial de l'Unesco, afin de favoriser définitivement l'établissement des principes de gestion durable de ce patrimoine exceptionnel.

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes remerciements à Alain Gallet qui, malheureusement, n'a pas été réélu et qui avait lancé l'idée de cette motion. Le massif du Mont-Blanc, issu de la rencontre des plaques africaine et euroasiatique, couvert de magnifiques glaciers, est l'un des plus beaux ensembles montagneux du monde. Nulle part ailleurs on ne voit des cimes aussi hardies, il n'est que de penser à la Flèche des Drus, à la forteresse crénelée du Grépon, à Blaitière ou à l'Aiguille du Fou. Nulle part ailleurs on n'observe de telles parois de granit et de glace, qui dressent leurs éperons de protogine à l'assaut du ciel: aux Droites, à la face nord des Grandes-Jorasses ou à l'envers du Mont-Blanc, au pilier du Frêne. Ce massif situé sur trois pays européens dont la Suisse, fréquenté depuis des lustres par des Genevois: ici de Saussure, là André Roch, Loulou Boulaz, Andrée Chollet, Raymond Lambert, Robert Sermet, Jean Juge, Michel Vaucher et tant d'autres, doit être protégé, car sa beauté et sa grande altitude, qui frise les 5000 mètres, le placent au premier rang des merveilles de la nature, au sens le plus absolu du terme.

Il est question d'y créer un «Espace Mont-Blanc» et de faire de ce paradis naturel menacé un parc national européen, mais les choses tardent car, on s'en

d o u t e, de puissants intérêts f i n a n c i e r s sont en jeu! Or Genève, de par sa position g é o g r a p h i q u e p r i v i l é g i é e, peut p r e n d r e p a r t à cette réalisation et ne pas se contenter de r e g a r d e r les trains qui passent, mais au c o n t r a i r e, comme elle l' a f a i t jadis pour le tunnel, p a r t i c i p e r, à part entière, au processus de création du futur p a r c e u r o p é e n du Mont-Blanc. En effet, la mise en place de ce parc coûtera c h e r : il f a u d r a p r o t é g e r durablement le massif de la pollution induite par les g a z d' é c h a p p e m e n t des poids lourds, afin de restituer une neige immaculée au s o m m e t du Mont-Blanc en le débarrassant des métaux lourds qui imprègnent ses c r i s t a u x de glace, à telle enseigne qu'il est déconseillé aux alpinistes de p r e n d r e là-haut – j'en sais quelque chose – de la neige en bouche pour se r a f r a î c h i r... Il f a u d r a é g a l e m e n t réaliser – enfin! – le f e r r o u t a g e depuis Saint-Gervais jusqu'à Coumayeur.

La présence de la Ville de Genève au sein de l'ATMB peut lui perm e t t r e de p r o m o u v o i r et a p p u y e r ces propositions, largement prises en compte par n o m b r e d'élus et d'orga n i s a t i o n s qui défendent la beauté du pay s a g e, ainsi que la qualité de l'air et de l'eau des vallées de Chamonix et du val de Montjoie. Notre p a y s a, si l'on pense aux t r a n s v e r s a l e s alpines, de l'ex p é r i e n c e en la m a t i è r e et des compétences à a p p o r t e r. Il serait temps aussi d'enlever les anciennes installations qui subsistent ç a e t là, telles que la c â b l e r i e rouillée et désuète du p r e m i e r t é l é p h é r i q u e de l'Aiguille-du-Midi, ou les réacteurs et la carlingue de l' a v i o n d'Air India qui obstruent encore des crevasses du glacier des Bossons, et s u r t o u t de démonter les installations obsolètes, inutiles et p e u r e n t a b l e s de la V a l l é e B l a n c h e, du Midi à Helbro n n e r, qui portent atteinte à l'un des plus beaux sites du monde!

G e n è v e qui fait du Mont-Blanc, via son quai, sa rue et le pont du même nom, un e m b l è m e, se doit donc d'être présente sur le terrain et de bien montrer qu'elle entend p r e n d r e part au processus de s a u v e t a g e du massif, afin d'y réaliser, a v e c nos amis français, italiens et valaisans, un projet de parc qui soit é c o n o m i q u e m e n t viable. Il s'agit de l'un des enjeux majeurs de notre région et de notre p l a n è t e. N'attendons donc pas que les choses soient i r r é v e r s i b l e s et mobilisons-nous pour p r o t é g e r le Mont-Blanc, manifestons notre solidarité en a p p u y a n t les justes r e v e n d i c a t i o n s des habitants de la vallée de Chamonix et de toute la région. Je pense bien sûr, en p a r t i c u l i e r, au maire de Chamonix, M. Michel Charlet, et au regretté prince Sadru d d i n Aga Khan, qui souhaitait, via le groupe de Bellerive, m e t t r e en place un processus de développement durabl e, un processus ou une d é m a r c h e qui pourrait perm e t t r e à la Ville de Genève de jouer enfin un rôle r é g i o n a l, que certains pays européens lui proposaient d'ailleurs déjà sur un p l a t e a u au Congrès de Vienne en 1815! C'est tout le sens de cette motion essentielle pour l'avenir du Mont-Blanc que je vous invite dès lors, c h e r ( è r e s) collègues, à voter! (*Applaudissements.*)

*Préconsultation*

**M. Alain Marquet (Ve).** Ce n'est pas la première fois que nous discutons dans cette enceinte de la problématique du Mont-Blanc. Bien évidemment, quand on parle du Mont-Blanc, on pense au tunnel et, si nous nous autorisons à parler du tunnel du Mont-Blanc, c'est évidemment que notre collectivité municipale y est impliquée par le biais de sa participation au conseil d'administration de la société dudit tunnel. C'est ce qui nous autorise à en parler librement et à supposer que notre représentant dans ce conseil d'administration puisse y faire entendre la voix qui, nous l'espérons, s'exprimera à la suite de cette motion.

Il convient de rappeler que le tunnel du Mont-Blanc illustre la loi du toujours plus: toujours plus vite, toujours plus loin et toujours plus de marchandises. Il convient également de rappeler, puisqu'on parle beaucoup des marchandises transportées au travers de ce tunnel, que le plaisir égoïste d'une barquette de fraises au mois de décembre, d'une grappe de raisin au mois de mars ou d'un melon au mois de février a un coût, un coût essentiellement environnemental, et que ce plaisir porte atteinte au patrimoine commun que représente l'environnement. C'est la raison pour laquelle nous soutenons le transport du fret sur le chemin de fer et nous souhaitons le renvoi de cette motion au Conseil administratif, afin qu'il nous fasse des propositions concrètes et qu'il nous informe régulièrement de son attitude dans le conseil d'administration de la société Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc.

**M. Patrice Reynaud (L).** J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de M. Zaugg, qui sait combien je suis amoureux de la vallée de Chamonix. Cependant, force est de lire la motion: il y est étroitement question du problème des camions, alors qu'en l'occurrence le problème n'est pas le retour en force des camions, comme indiqué dans le projet de motion. Je ne vous apprendrai rien en disant que le retour des camions a été l'objet d'un vote et d'une décision des plus hautes instances de l'Etat français auxquels, à l'évidence, nous ne pouvons nous opposer. En effet, et là je rejoins les Verts ainsi que M. Zaugg, la France n'a pas encore commencé dans la voie du feroutage, elle est encore dans la voie du camionnage, c'est regrettable, mais c'est ainsi.

Le tunnel du Mont-Blanc a été fermé pendant trois années, suite à l'incendie, et, pendant ces trois années, le trafic routier – qui ne s'est pas interrompu pour autant – a continué à se faire dans la vallée de la Maurienne, via le tunnel du Fréjus. Pour adorer Chamonix, mais pour connaître aussi Fréjus, je peux vous dire que les dégâts occasionnés dans cette vallée sont au moins aussi importants que ce que les Chamoniards peuvent connaître.

Pour ma part, j'ai deux inquiétudes, qui vont m'amener à vous proposer de rejeter cette motion. Première inquiétude: notre Conseil est membre du conseil d'administration de l'ATMB. La première invite de ce projet de motion consiste à demander au Conseil administratif qu'il joue un rôle de contradicteur. Peut-être parce que je suis, de par mon métier, habitué à la collégialité des conseils d'administration, je ne peux pas être d'accord avec ce rôle de contradicteur systématique au sein d'un conseil d'administration, sauf à en démissionner. Ma deuxième inquiétude concerne la procédure de classement. Elle est possible, elle a déjà été faite, en Italie notamment, c'est une procédure relativement classique, mais les libéraux sont intimement persuadés que le fait de geler, si vous me permettez cette expression, la vallée de Chamonix n'aura strictement aucune conséquence quant au camionnage. La seule chose que nous puissions éventuellement faire, en tant que membres du Conseil municipal, c'est d'inviter le Conseil administratif à aider, à appuyer le plus possible la France, cet Etat voisin, à promouvoir le ferroutage que nous réclamons tous dans cette enceinte. En revanche, geler la vallée de Chamonix, geler le Mont-Blanc, ce n'est rien d'autre que reporter le problème et c'est surtout ne pas prendre de décision. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à rejeter cette motion.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Je voudrais quand même insister sur ce que représente le retour des camions dans la vallée de Chamonix et dans le tunnel du Mont-Blanc. Les vallées alpines se prêtent très mal au transport poids lourds, autant du point de vue de la topographie que de celui de la qualité de l'air et de la composition de l'atmosphère. Contrairement aux apparences, le retour des camions, suite à la suppression de l'alternat, le fait que les camions puissent de nouveau circuler en se croisant dans le tunnel du Mont-Blanc, fait que la vallée de Chamonix est aujourd'hui largement polluée. Ensuite, malgré les travaux qui ont été entrepris dans le tunnel, suite à l'accident du 14 mars 1999, le tunnel n'a toujours que 7 mètres de large, ce qui représente la largeur d'un but de football. Prendre la responsabilité de faire croiser des camions sur une telle largeur, c'est assez irresponsable. Aujourd'hui, la Ville de Genève doit soutenir les habitants de Chamonix dans ce combat et doit soutenir l'inscription du massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'humanité. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys** (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, cette motion mélange, nous semble-t-il, un souci tout à fait légitime de protection du patrimoine naturel, merveilleusement exprimé tout à l'heure par notre collègue Christian Zaugg, et l'activisme politique antivoitures. Nous ne pouvons pas accepter que le Conseil municipal veuille donner un mandat de contradicteur au Conseil administratif. D'abord, qu'est-ce que cela veut dire? Tout administrateur qui fait

son travail en conscience est forcément amené à être parfois le contradicteur du reste d'un conseil d'administration. Nous espérons que c'est bien ainsi que le Conseil administratif, ou son représentant tout du moins, fait son travail.

La deuxième invite parle de soutenir «toute forme de mobilisation citoyenne». Cette expression-là nous fait doucement sourire, Monsieur le président, car en fait qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut-il dire qu'on attend du Conseil administratif qu'il donne la main à des manifestations et à des blocages du tunnel? La gauche pense-t-elle vraiment que c'est ce qui va résoudre le problème? Pour notre part, nous ne le pensons pas du tout.

C'est pourquoi je m'en vais déposer une proposition d'amendement, qui vise à ne conserver que la seule invite constructive et intelligente de cette motion, c'est-à-dire la dernière:

*Projet d'amendement*

«Supprimer les deux premières invites et ne conserver que la troisième.»

Je crois que les auteurs eux-mêmes seraient bien inspirés de relire leur motion. Ils verraient que c'est la dernière invite qui pose le vrai problème, en demandant «de favoriser définitivement l'établissement des principes de gestion durable». C'est à cela qu'il faut s'atteler et à cela seulement; tout le reste est de la gesticulation politique!

**M. Alain Dupraz (T).** Je suis un modeste retraité maintenant et j'ai un mobil-home installé dans le camping de Cluses, ville gérée d'ailleurs par le Front national que je n'aime pas tellement...

Depuis le retour des 40 tonnes dans la vallée de l'Arve, c'est l'enfer pour les habitants, l'enfer qui recommence. Avec notre ancien conseiller administratif Vert Alain Vaissade – j'étais du reste un des seuls conseillers municipaux de la Ville de Genève – je suis allé m'opposer au retour des camions. J'ai été à toutes les manifestations et je sais pourquoi. Essayez de traverser le tunnel avec, comme on dit dans le jargon des routiers, un «gros cul» devant et un «gros cul» derrière: j'aime mieux vous dire que vous avez peur! Un de nos collègues Verts, M. Buschbeck, a parlé des 7 mètres de large: il est complètement aberrant de continuer à faire circuler des camions dans ce tunnel.

D'ailleurs, pourquoi ces camions circulent-ils? Concernant le trafic de marchandises, savez-vous que du lait de France va jusqu'en Grèce pour y être transformé en yaourts – parce que, paraît-il, la Grèce est moins chère et qu'en plus on

pourra écrire: «yaourts grecs» – et qu'ensuite ces yaourts reviennent en Allemagne? Rendez-vous compte! J'aimerais bien savoir quelle quantité de diesel il y a dans chaque yaourt! Cela pose un problème, c'est une aberration économique, même si certains font sans doute quelques profits!

Madame Rys, quelle erreur vous faites en parlant du trafic des voitures! Ce n'est pas le trafic des voitures que nous condamnons, mais celui des camions, de ces 40 tonnes qui circulent dans cette vallée. C'est absolument inadmissible, il faut trouver des solutions, notamment, comme cela a été évoqué par certains collègues, grâce au ferroutage.

**M. Michel Ducret (R).** Je voudrais rassurer le représentant des Verts qui a pris la parole tout à l'heure: le Conseil administratif n'a pas attendu cette motion pour agir dans le sens souhaité par les motionnaires. C'est une motion qui est d'ailleurs sympathique, mais qui n'apporte, hélas, guère de solutions. Celle que nous avons proposée il y a déjà plusieurs années visait le ferroutage. Malheureusement, le sabotage politique qu'a connu à Genève le projet du TGV Léman-Mont-Blanc, ainsi que l'obstination à vouloir relier le réseau CFF de Cornavin au Chablais en passant par la ligne existante de la gare des Eaux-Vives à Annemasse, ont miné complètement les bases qui auraient servi à créer un réseau en direction du fond du Chablais, de Saint-Gervais, et qui auraient justifié le creusement d'un tunnel ferroviaire sous le Mont-Blanc, permettant ainsi le ferroutage. Ce réseau aurait mis Genève au centre d'un axe ferroviaire européen majeur, ce qui aurait été extrêmement intéressant pour notre ville. Ce projet a été complètement saboté par nous-mêmes, à Genève, et nous devons maintenant nous en remettre à ce que nous avons. Il n'y aura pas de ferroutage au Mont-Blanc avant des décennies probablement; nous pouvons tous le déplorer, mais c'est une réalité.

A partir de là, il faut dire qu'il n'est pas aberrant que le transport passe par la route et qu'il passe par le Mont-Blanc. En effet, Mesdames et Messieurs, si on ne veut pas que le transport passe par là, il passera ailleurs, entraînant un peu plus de pollution dans une autre vallée: merci pour les habitants de la Maurienne, merci pour ceux du Grand Saint-Bernard peut-être... A un moment donné, les nuisances doivent, hélas, être partagées par tous et nous devons, avec les habitants de Chamonix, en prendre notre part – car nous subissons indirectement ces nuisances – et ce n'est pas cette motion qui changera quelque chose à cette situation. C'est d'autant plus malheureux que même l'automobiliste, même le touriste en souffrance, tout comme la nature.

Les positions des délégués de notre Ville dans les conseils d'administration n'auront aucun effet pratique. Je le répète: le Conseil administratif n'a pas besoin d'être encouragé dans le sens de cette motion. D'ailleurs, pour notre part, nous avons décidé de soutenir l'amendement présenté par M<sup>me</sup> Rys, parce que celui-ci

ramène cette motion à l'essentiel, à l'essentiel de ce qui est positif. Nous préférons appuyer une proposition qui soit essentiellement positive. Nous n'avons aucun doute quant au fait que le Conseil administratif agit au sein du conseil d'administration, mais nous ne pouvons pas nous fâcher avec tous nos partenaires et voisins qui ont des politiques qui diffèrent de la nôtre. Je préfère mener une action positive en soutenant la mise sous protection du massif – avec les conséquences que cela aura sur la vision à long terme de la gestion du transport à travers cette région et qui aura certainement des effets qui iront dans notre sens – plutôt que d'inviter le Conseil administratif à semer le trouble dans un conseil où cela n'aura finalement aucun effet. Pourquoi engager une action qui n'est pas très positive et qui n'aura aucun effet pratique? Pourquoi se fâcher avec nos partenaires? Faisons plutôt ce qui est positif, votons la troisième invite et supprimons les deux autres. Notre Conseil soutiendra ainsi la protection du Mont-Blanc, sans engager un combat sans issue concernant le but affiché de la motion. Laissons le Conseil administratif faire son travail; il le fait déjà, il n'a pas besoin de nos encouragements.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** M. Ducret a raison: le Conseil administratif – je l'ai vécu alors que je n'y siégeais pas encore et que j'étais conseiller national – allait régulièrement au Mont-Blanc. Mon prédécesseur M. Vaissade, notamment, ainsi que M. Tornare sont allés régulièrement au Mont-Blanc soutenir les manifestants contre le retour des camions dans ce tunnel. Je ne vais pas refaire l'histoire ici, il est évident que le Conseil administratif continuera à soutenir ce genre d'action et qu'il accueille favorablement cette motion.

Cela dit, il faut rappeler une fois de plus que 50% des transports de marchandises ne servent strictement à rien. On connaît l'histoire des crevettes danoises qu'on va décortiquer au Maroc avant de les consommer au Danemark! Ou celle du lait allemand transporté en Grèce pour être transformé en yaourts, qui remonteront en Bavière et seront consommés par les Bavarois, cela pour gagner quelques sous. Tous ces transports polluent énormément et ne servent pas à grand-chose. De ce point de vue, la lutte du Mont-Blanc est emblématique et fait partie d'un combat essentiel, notamment par rapport à ce grand enjeu qu'est le climat, qui nous concerne tous et qui risque, dans les années à venir, de se dégrader encore considérablement.

Concernant les deux premières invites de la motion, il est évident que le Conseil administratif ne va pas aller dire au conseil d'administration de l'ATMB le contraire de ce qu'il pense. Il sera donc contradictoire et il va continuer à aller soutenir les habitants, non pas pour maintenir la situation d'avant, mais pour essayer de changer ce qui est aujourd'hui, à savoir le trafic des camions qui, comme l'a dit M. Buschbeck, se croisent à quelques centimètres dans le tunnel et qui, en dehors du danger qu'ils représentent, continuent à polluer.

Concitant la troisième invite, j'ai un peu de peine... En effet, tout le monde est d'accord sur le concept du développement durable, mais évidemment pas avec les moyens de mettre en œuvre le développement durable. Par ailleurs, s'il est souhaitable de classer ce site, je dois dire qu'en général je n'aime pas les classements. En fait, il faudrait que tout soit classé, on ne peut pas imaginer des sortes d'îlots préservés avec le reste du monde sale autour! Reste qu'en attendant il faut soutenir les classements pour que l'ensemble soit classé. Je vous invite donc à voter cette motion, que nous accueillerons très favorablement. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je fais voter l'amendement démocrate-chrétien, qui consiste à supprimer les deux premières invites et à ne conserver que la troisième.

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Rys est refusé à la majorité.*

**Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition de l'Entente et de l'Union démocratique du centre et 1 abstention).**

La motion est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à maintenir, voire à développer sa politique de solidarité avec la population de la vallée de Chamonix:

- en jouant un rôle de contradicteur au sein du conseil d'administration de l'ATMB;
- en soutenant toute forme de mobilisation citoyenne, à Chamonix et dans la région, allant dans le sens de lutter contre l'aberration écologique de faire transiter le transport routier international de marchandises à travers le Mont-Blanc;
- en s'engageant à soutenir le mouvement qui se fait jour d'engager une procédure de classement du massif du Mont-Blanc au patrimoine naturel mondial de l'Unesco, afin de favoriser définitivement l'établissement des principes de gestion durable de ce patrimoine exceptionnel.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**Le président.** M. Hediger ayant dû s'absenter pour une urgence au centre-ville, il a demandé le renvoi à demain du point 42, soit de la motion M-360 concernant le Stade de Genève.

Nous prenons le point suivant, soit la motion M-363. Je passe la parole à M. Jacques Mino.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Plusieurs conseillers ont souhaité que cette motion, qui concerne les employés de maison clandestins, soit discutée en présence de M. Tornare. Je propose donc que nous la traitions demain...

**Le président.** Bien, ce point étant reporté, nous passons à la motion M-364.

## 29. Motion de MM. Jacques Mino et René Grand: «Pour un arrêt de bus nommé «Musée Voltaire» (M-364)<sup>1</sup>.

### *PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la ligne de bus 27, circulant à la rue des Délices, vient de se voir attribuer un nouvel arrêt devant le Musée Voltaire;
- les Transports publics genevois (TPG) ont décidé de lui donner le nom de la rue située peu au-dessus, soit celui de Samuel-Constant;
- cette dénomination, bien que respectable, ne permet pas à la population d'être incitée à découvrir le Musée Voltaire, qui fait actuellement l'objet d'un renouveau d'intérêt,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des TPG pour leur demander de débaptiser l'actuel arrêt «Samuel-Constant» du bus 27 et de le rebaptiser du nom de «Musée Voltaire».

**M. René Grand** (S). Le 5 mai 2003 dans l'après-midi, le Conseil municipal avait été invité au vernissage d'une exposition préparée par le nouveau conservateur du Musée Voltaire, M. François Jacob, qui s'intitulait «Voltaire et la Chine».

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Annoncée, 7060.

Rassurez-vous, chers collègues, vous étiez représentés par deux éminents conseillers, Jacques Mino et moi-même! (*Exclamations et applaudissements.*) Il est vrai que Voltaire n'attire pas autant que le concert de Johnny Hallyday ou l'inauguration du Stade de la Praille, mais enfin ce n'était déjà pas mal...

Je voudrais rapporter ici les propos du conservateur M. François Jacob. Il a été informé qu'un nouvel arrêt du bus 27 allait être aménagé juste devant le musée. Chic alors, voilà une belle occasion de faire connaître le Musée Voltaire! Un arrêt de bus «Musée Voltaire», quoi de plus encourageant pour toutes les personnes qui s'intéressent à cet illustre personnage: elles pourront s'orienter directement grâce aux lignes des Transports publics genevois (TPG). Eh bien non, cet arrêt, qui se trouve sur la rue des Délices, juste en face du Musée Voltaire, a été appelé «arrêt Samuel-Constant». En l'occurrence, ce n'est pas Benjamin Constant, écrivain du XIX<sup>e</sup> siècle dont tout le monde a lu les ouvrages, mais c'est l'oncle de Benjamin, Samuel, qui a connu M. de Voltaire, qui était major à l'armée... (*Exclamations et rires.*) ...pas Voltaire, Samuel Constant!

M. le conservateur était vraiment désolé qu'un major prenne le pas sur un écrivain aussi célèbre que M. de Voltaire. Voilà pourquoi il nous semble vraiment important que cet arrêt soit rebaptisé en l'honneur de M. de Voltaire. Rendons à César ce qui est à César et à Voltaire ce qui est à Voltaire, c'est-à-dire l'arrêt du Musée Voltaire. J'ai dit!

#### *Préconsultation*

**M. Alexis Barbey (L).** C'est en tant que voisin du Musée Voltaire que je me permets de m'exprimer ici. Pour amplifier encore les propos de M. Grand, je paraphraserai les TPG: «Simplifions-nous la ville» en donnant aux arrêts des TPG des noms qui évoquent quelque chose aux utilisateurs et allons dans le sens des décisions de la dernière session du Conseil municipal, qui vient de donner à trente étudiants une magnifique résidence communautaire, historique et arborisée, le Clos-Voltaire, sise à côté de cet arrêt. Je crois qu'on peut encore faire une geste envers ces étudiants en leur permettant de reconnaître facilement l'arrêt de bus sur les cartes. (*Applaudissements.*)

**M. Guy Mettan (DC).** Monsieur le président, je voudrais que vous transmettiez ma reconnaissance à M. Mino. Je veux dire par là que je ne suis pas du tout rancunier, après les propos qu'il a tenus à mon égard lors de notre précédente séance: je trouve cette motion pleine de bon sens et le Parti démocrate-chrétien la soutiendra évidemment!

**M. Pierre Maudet (R).** Cette motion est effectivement frappée au coin du bon sens. Nous nous interrogeons aussi sur certains noms d'arrêts ou de terminus, du type Champ-d'Anier ou autres, qui ne signifient rien pour les gens. Nous pensons qu'il serait intéressant de sensibiliser les TPG, de sorte qu'ils se préoccupent davantage de la dénomination des arrêts, qu'ils trouvent une connotation touristique, d'intérêt culturel, pour ces arrêts de bus. Cela dit, c'est évidemment avec un petit pincement au cœur que nous faisons passer Samuel Constant à l'as: je ne savais pas qu'il était major... (*Rires.*) Notre ami Daniel Künzi n'étant plus là, je me ferai violence ce soir et je voterai, avec le Parti radical, cette excellente motion, avec la petite cautèle que les TPG s'adresseront naturellement à nous pour nous demander de financer ce changement... (*Remarques.*) Ah, au prix de l'écrêteau en ville de Genève, Monsieur Grand!

Au-delà de cette motion, il serait opportun de sensibiliser davantage les TPG, de prendre les devants pour de futurs arrêts, pour de futurs changements de ligne, pour les terminus en particulier, dont le nom figurent sur le fronton des bus. Il serait opportun de soumettre cette question aux TPG.

**Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (1 abstention).**

Elle est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des TPG pour leur demander de débaptiser l'actuel arrêt «Samuel-Constant» du bus 27 et de le rebaptiser du nom de «Musée Voltaire».

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**30. Motion de MM. Alain Marquet, Alain Gallet et M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez: «Modération et limitation du trafic sur le prolongement de l'avenue du Cimetière dans le bois de la Bâtie» (M-365)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le terrain de jeux du bois de la Bâtie reçoit régulièrement de nombreux enfants;
- que ce terrain est séparé du parc aux animaux par le prolongement de l'avenue du Cimetière;
- que cette voie de circulation dessert le restaurant situé au centre du parc;
- que trop souvent cette voie de circulation est utilisée par des conducteurs qui se croient sur un circuit de course automobile;
- que, ce faisant, ils mettent gravement en danger la sécurité des jeunes enfants;
- qu'il serait simple et peu coûteux de procéder à l'installation d'une borne télescopique qui permettrait de garder un accès pour les fournisseurs et les clients à mobilité réduite,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de procéder à la sécurisation de cet espace;
- d'informer la population de cette démarche.

**M. Alain Marquet** (Ve). Les raisons de cette motion sont assez simples et figurent dans le texte de ladite motion. L'avenue du Cimetière se prolonge à l'intérieur du bois de la Bâtie par une voie de circulation chargée de desservir le Restaurant du Bois-de-la-Bâtie. Il se trouve que, les jours de congé notamment, de nombreux enfants fréquentent le bois de la Bâtie et naviguent entre le terrain de foot, le terrain de jeux et le parc aux animaux. Or des voitures circulent sur cette voie à une vitesse nettement exagérée, compte tenu de l'environnement. Nous souhaitons donc trouver une solution simple, qui permette à la fois de préserver la desserte du Restaurant du Bois-de-la-Bâtie – qui doit pouvoir bénéficier des livraisons de ses fournisseurs et dont les clients à mobilité réduite doivent pouvoir

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Annoncée, 7260.

continuer à s'y rendre sans avoir à marcher trop longtemps – et de sécuriser l'espace. Les véhicules qui n'ont rien d'autre à faire sur cette route que des parties de rodéo ou des excès de vitesse doivent en être écartés.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez** (S). Les socialistes sont signataires de cette motion. Le bois de la Bâtie est un lieu où les voitures n'ont pas besoin de circuler. Tout l'été, le WWF organisent des centres aérés pour les petits enfants sur le terrain de jeux, avec énormément d'activités autour des animaux. C'est un endroit effectivement très fréquenté par les enfants de tous âges durant tout l'été et même en hiver. Il nous paraît simple de remédier à ces dangers, tout en permettant effectivement à ceux qui en ont besoin de circuler en voiture. Nous vous invitons donc à renvoyer cette motion au Conseil administratif.

**La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix, elle est acceptée sans opposition (quelques abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de procéder à la sécurisation de cet espace;
- d'informer la population de cette démarche.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**31. Résolution de MM. Jacques François, Alain Marquet, M<sup>mes</sup> Liliane Johner et Sandrine Salerno: «Ville de Genève: zone non AGCS (accord général sur le commerce des services)» (R-56)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

Dans le cadre de l'accord général sur le commerce des services (AGCS), les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – dont la Suisse – mènent actuellement des négociations dont la conclusion devrait s'achever d'ici au début 2005. Il s'agit d'engager de nouveaux secteurs des services sous les règles de l'AGCS.

Considérant que:

- l'AGCS s'applique à tous les échelons administratifs, à la Confédération, aux cantons, mais aussi aux communes;
- l'AGCS porte sur quasiment tous les services, dont les services publics;
- les secteurs de services engagés sous l'AGCS sont soumis à des règles internationales dont le respect est forcé par l'OMC (laquelle dispose pour cela d'un organe de règlement des différends, sorte de tribunal), ce qui réduit drastiquement les marges de manœuvre des élus locaux. En outre, ces règles, soumises au principe de «supériorité du libre-échange», sont lourdes de conséquences sur la question sociale, sur l'environnement, ainsi que sur les activités et la diversité culturelles;
- selon le texte de l'AGCS, les services engagés le sont en fait de manière irréversible;
- l'AGCS accentue le poids de la compétition entre les territoires locaux en livrant toujours plus d'activités de services au commerce mondial et aux investisseurs internationaux (l'AGCS comporte son propre accord sur l'investissement);
- l'AGCS crée, par étapes successives, un marché mondial du travail temporaire, ce qui renforcera considérablement la compétition entre travailleurs, tirera les salaires et les conditions de travail vers le bas et poussera à des mobilités non choisies, aggravant les déstructurations sociales et familiales;
- l'accord AGCS n'a fait l'objet d'aucune consultation des parlementaires, des collectivités locales ou des citoyen(ne)s;

---

<sup>1</sup> Mémorial 160<sup>e</sup> année: Annoncée, 7261.

- les négociations de l'extension de son champ d'application sont marquées par le manque de transparence et l'absence de consultation des collectivités locales et plus largement des populations,

le Conseil municipal, inquiet de la nature et de l'ampleur des conséquences des négociations en cours:

- demande la diffusion publique immédiate des négociations AGCS;
- prend position, en tant qu'assemblée élue, contre l'obligation par l'AGCS de privatiser des services publics qu'elle considère devoir rester dans le domaine public;
- demande la suspension des négociations AGCS;
- déclare la Ville de Genève «zone non AGCS» (comme l'a fait le Conseil de Paris, entre autres) et invite les autres communes genevoises à en faire de même.

**M. Jacques François** (AdG/SI). Dans le cadre de l'accord général sur le commerce des services AGCS, les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) mènent actuellement des négociations qui devraient s'achever au début 2005. Il s'agit d'engager de nouveaux secteurs de services sous les règles de l'AGCS, c'est-à-dire sous les règles de la concurrence et de la privatisation pour les services publics. Rappelons que l'AGCS définit les services de la manière suivante: «tous les services de tous les secteurs, à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir», mais en définissant de manière très restrictive les services fournis dans l'exercice du pouvoir, ce qui signifie que la quasi-totalité des services publics pourraient être soumis à l'AGCS, c'est-à-dire, à terme, privatisés. Rappelons pour mémoire les principaux secteurs des services en termes de marché mondial: 3000 milliards de dollars pour la santé, 2000 milliards de dollars pour l'éducation, 1000 milliards de dollars pour l'eau. On comprend dès lors les appétits féroces qui font surface devant de tels montants! Or, vous le voyez bien, il s'agit de secteurs qui comportent des éléments de service public extrêmement importants.

Les conséquences des négociations actuellement en cours sont considérables. Premièrement, les engagements mettront fin au libre choix démocratique de la politique concernant ces services. En effet, les règles relatives à l'accès aux marchés vont enlever aux institutions démocratiques tout pouvoir d'adopter des politiques conformes aux besoins particuliers des localités, des régions, ou même des pays. En outre, une fois l'engagement pris, cet engagement est irréversible, le pays voulant se retirer d'un tel accord devant trouver des accords de compensation

avec chacun des 143 pays membres et cela de manière bilatérale. C'est dire l'impossibilité de la procédure. Troisièmement, la procédure est pratiquement sans fin, car des négociations successives sont prévues pour atteindre la libéralisation absolue.

Actuellement, les négociations de l'AGCS se déroulent dans le plus grand secret, secret à l'intérieur des gouvernements, secret pour les citoyens, mais en revanche pas de secret pour le secteur privé des services, qui est étroitement associé à la préparation et au suivi des négociations. Les parlements, eux, sont pratiquement tenus à l'écart des décisions prises, comme ils sont tenus à l'écart des choix fondamentaux de société qu'impliquent finalement ces négociations. Malgré ces secrets, on sait parfaitement qu'une telle libéralisation abolirait le principe même de services publics, lesquels sont par définition subventionnés par la collectivité pour répondre aux besoins sociaux essentiels de la population. On sait aussi que, pour les rares services qui échapperaient momentanément à la privatisation, des conditions de gestion sur le modèle du privé se mettront en place, privilégiant évidemment une pseudo-rentabilité par rapport à la satisfaction de besoins sociaux.

Il est vrai que certains n'en sont déjà plus à s'occuper de l'accord, mais établissent dès maintenant des stratégies pour que le bon peuple avale la pilule sans protester. A ce propos, je ne résiste pas au plaisir de vous lire un extrait du Cahier de politique économique N° 13 du Centre de développement de la très officielle OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économiques. On y trouve la stratégie des technocrates de l'OCDE pour faire accepter la privatisation de l'éducation, par exemple. Je me permets de lire ce que dit l'OCDE: «On peut réduire les crédits de fonctionnement des écoles ou des universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut ainsi obtenir progressivement une contribution des familles.» On voit bien que, question privatisation, pour ces stratèges de l'OCDE – qui sont, comme vous le savez, les experts écoutés à l'Organisation mondiale du commerce – il s'agit simplement, dans l'éducation, de baisser le niveau. Quand le niveau sera assez bas, tout père de famille, comme vous et moi, se pliera évidemment en quatre pour donner une meilleure éducation à ses enfants et passera au système privé. Cynique ou assassin, c'est à vous de juger... Bien évidemment, ce type de stratégie existe pour l'ensemble des domaines de privatisation.

Mesdames et Messieurs, à quoi sert notre résolution? Il est vrai que parfois le découragement nous guette, mais, malgré les difficultés, il faut mener cette lutte, pour conserver les services publics au service de la population. C'est la raison pour laquelle de nombreuses collectivités publiques s'engagent actuellement pour faire comprendre à leur population les dangers qui se cachent derrière un sigle

comme AGCS. C'est en particulier le cas de la Ville de Paris, qui vient de se déclarer «zone non AGCS», tout en demandant un moratoire des discussions en cours, et notre résolution vise à associer Genève à ce mouvement. Comment l'associer? Eh bien, en réclamant une diffusion publique immédiate des négociations, en prenant position, en tant qu'assemblée élue, contre l'obligation de l'AGCS de privatiser les services publics qui doivent rester dans le domaine public, en demandant une suspension des négociations AGCS actuellement en cours, enfin en déclarant, comme la Ville de Paris, Genève «zone non AGCS» et en invitant les autres communes de ce canton à faire de même. (*Applaudissements.*)

#### *Préconsultation*

**M. Guy Mettan** (DC). Le groupe démocrate-chrétien, pour sa part, est opposé à cette résolution pour la simple et bonne raison que celle-ci est tout à fait impossible à réaliser et qu'elle montre, au fond, la profonde méconnaissance que les résolutionnaires ont des procédures de négociations à l'OMC. En effet, le cycle de Doha, qui a été décidé à Doha il y a maintenant un an et demi, comporte quatre domaines de négociations: le domaine des services et notamment des services publics, le domaine des biens et marchandises, le domaine de l'agriculture et, enfin, le domaine de la propriété intellectuelle. Or une lecture attentive des journaux vous aurait montré, chers amis, que la majorité de ces domaines est complètement bloquée. Toutes les négociations sont bloquées, rien n'avance, en particulier celle sur l'agriculture et celle sur les marchandises; il n'y a que la propriété intellectuelle qui fait quelques petits progrès. En l'occurrence, on n'est donc absolument pas certain que ces négociations puissent se terminer, non pas en 2005, mais en 2006, comme il avait été prévu, et je ne vois pas pour le moment qu'on puisse avoir la possibilité d'interdire ou de suspendre les négociations AGCS, qui sont au point mort.

Parmi les invites auxquelles on nous demande de souscrire, il y a «la diffusion publique immédiate des négociations AGCS». Il se trouve que je suis dans le domaine depuis quelques années et je me demande si vous vous rendez compte de ce que cela signifie. Cela signifie gaspiller des tonnes et des tonnes de papier, sachant que ces négociations portent sur des aspects extrêmement précis, extrêmement ciblés, tel l'acier américain, etc. Ces négociations représentent des tonnes et des tonnes de papier et je ne vois pas comment on pourrait les rendre publiques de façon instantanée. C'est la même chose pour tous les produits, tous les services qui sont discutés au sein de cet accord et c'est pour cela que ces négociations, sans qu'elles soient confidentielles du tout, restent dans le cercle des diplomates.

Deuxièmement, il n'y a jamais eu et il n'y a aucune obligation, pour les pays qui participent à ces accords, d'entrer dans les négociations concernant les ser-

vices publics. Il n'y a aucune obligation dans ce domaine, c'est à la discrétion de chaque pays. Prétendre que l'AGCS oblige à privatiser est donc un pur mensonge, ou montre en tout cas une profonde ignorance de ce que le cycle de Doha prévoit. Je m'excuse de le dire ainsi, mais il faut lire les textes!

Troisièmement, je dirai un mot concernant la suspension des négociations. Le Canton de Genève et la Confédération ont fait d'énormes efforts, en 1993, pour maintenir l'OMC à Genève et signer l'accord de siège dont dépend toute la Genève internationale, soit 35 000 emplois et 150 missions diplomatiques. Je ne comprends donc pas comment on peut demander la suspension de telles négociations, qui sont, du reste, souhaitées par la majorité des pays du tiers monde. Il y a 130 membres à l'OMC dont l'immense majorité vient du tiers monde et, cela, vous oubliez de le mentionner.

Personnellement, je suggérerai que les conseillères et conseillers municipaux intéressés par ce sujet prennent contact avec l'ACICI, le bureau que le SECO vient d'ouvrir à Genève, qui est dirigé par M<sup>me</sup> Duran et qui fournit une assistance technique et pratique à tous les délégués des pays du tiers monde qui doivent négocier dans le cadre de l'OMC. Je pense qu'il serait utile, pour tout le monde, de savoir ce qui se fait, que quelqu'un de compétent et de neutre, qui travaille notamment en faveur des pays du Sud, puisse nous expliquer ce qui se fait. Je me tiens volontiers à votre disposition pour organiser une telle rencontre.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Cette résolution porte le nom de résolution, mais quand on en lit les invites, après le commentaire très technique que vient de nous proposer M. Mettan, on voit que ce sont les invites d'une motion. Il y a là une ambiguïté qui méritait d'être relevée.

En tant que résolution, son objectif est de mettre un terme aux négociations en cours; c'est donc une résolution que notre Conseil envisage d'envoyer au Conseil fédéral, en particulier à notre conseillère fédérale genevoise, issue au demeurant d'un des partis qui ont signé cette résolution. La première question qui se pose est donc de savoir quelle défiance pousse le Conseil municipal de la Ville de Genève à fragiliser, j'ose dire encore plus, une conseillère fédérale dont nous avons tous applaudi l'élection et qui vit actuellement des moments difficiles. Cela a-t-il un sens, de la part de notre Conseil municipal, de vouloir, comme l'a dit un membre d'une commission du Conseil des Etats, donner, une fois encore, une leçon à Mme Calmy-Rey, en lui expliquant que la manière dont elle conduit les négociations dans le cadre de l'OMC est une mauvaise manière? Avons-nous ici, nous conseillers municipaux, quelque autorité pour expliquer à une conseillère fédérale, au demeurant issue de la même majorité que ce Conseil municipal, dans quel sens elle doit conduire ces démarches, comment elle doit publier les travaux

qu'elle accomplit et quelles sont les compétences des personnes à qui elle délègue éventuellement ces tâches? A cet égard, il y a, dans cette résolution qui est en fait une motion, une absence de bon sens qui, pour ma part, m'a tout simplement stupéfié!

Deuxièmement, j'ai entendu à l'instant M. François dire que cette procédure échapperait à tout contrôle démocratique. Soyons raisonnables! Les négociations concernant ces accords internationaux, qui sont en l'occurrence des accords multilatéraux, ont été très clairement définies par M. Mettan comme étant extraordinairement techniques; ce sont des documents qui n'entrent pas dans un attaché-case, fût-il la valise d'un médecin! D'autre part, ces documents ne sont pas opposables à un Etat du simple fait qu'ils ont été signés: encore faut-il qu'ils aient été ratifiés. La première étape, c'est la signature et, une fois de plus, c'est notre conseillère fédérale qui devra les signer. En ce qui concerne la ratification, c'est notre parlement fédéral qui devra les ratifier. En outre, comme toute convention internationale ayant une portée fondamentale, cet accord est évidemment soumis au référendum facultatif, voire obligatoire, sous certaines conditions, selon les termes de la nouvelle Constitution fédérale. Lorsque j'entends ici qu'il n'y a pas de contrôle parlementaire sur le produit final des négociations – et non sur des rumeurs! – je suis sidéré. Je le suis moins de la défiance que vous manifestez à l'encontre de notre conseillère fédérale, mais je ne puis imaginer non plus que vous considériez que notre Conseil fédéral – dont les pouvoirs sont bien connus comme étant strictement limités à ce que pensent peuple et cantons – puisse espérer une seule seconde échapper, au final, au contrôle démocratique! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Le Parti socialiste appuiera bien entendu cette résolution. Peu m'importe de savoir que le cycle de négociations prendra peut-être beaucoup plus de temps, ou qu'il ne finira pas... Je vous rappelle que l'Uruguay Round, qui recouvrait aussi toute une série de négociations, ne s'est jamais fini, mais qu'il a quand même donné naissance à la Conférence de Marrakech qui, elle, a donné naissance à l'OMC. On sait que ces cycles prennent beaucoup de temps, mais on sait aussi que, pendant ces négociations, on fait de la politique, certes par l'intermédiaire des diplomates, mais qui ont un vrai pouvoir, et que les décisions prises dans ces cycles de négociations sont contraignantes pour l'ensemble des pays qui les ratifient et pour leurs peuples.

M. Mettan nous dit que nous sommes mal informés sur l'accord général sur le commerce des services. Peut-être, mais cela signifie alors que ce que nous demandons, à savoir une diffusion publique du contenu de ces accords, est effectivement une proposition qui fait sens, puisque, M. Mettan nous l'a expliqué, nous ne savons pas de quoi nous parlons! Si nous ne savons pas de quoi nous parlons,

c'est peut-être pour cela que nous demandons d'être informés! Nous ne demandons pas les informations les plus exhaustives sur l'ensemble des accords, y compris sur les minisecteurs, tel celui de l'acier aux Etats-Unis, mais une information compréhensible et vulgarisée sur ce que recouvre l'accord général. Je pense que c'est là une demande tout à fait pertinente.

J'en viens au dernier point de mon intervention. Chaque fois que nous traitons dans ce Conseil des objets ayant une portée un peu plus large que le simple territoire de la commune, je sais que nous entendrons ce que j'ai notamment entendu ces quatre dernières années, à savoir que ces enjeux-là nous dépassent, qu'ils doivent être traités au niveau du Canton, de la Confédération ou, comme dans ce cas-ci, au niveau des Etats, et que ce n'est pas à la commune de Genève de s'en mêler et de donner son avis. Pour ma part, je pense – et c'est ce que le Parti socialiste a soutenu ces dernières années – que nous avons un pouvoir, qui n'est certes pas exorbitant – nous qui siégeons depuis quelques années dans ce Conseil savons qu'il est réduit – mais qui est quand même un pouvoir politique. Nous avons notamment le pouvoir du verbe, le pouvoir de dire, même en amont, que nous ne sommes pas d'accord. Bien sûr, si les accords sont ratifiés, il y aura un référendum qui, M. Froidevaux a raison, sera même obligatoire. A ce moment-là, en tant que citoyen, nous aurons à trancher; en tant que partis politiques, nous pourrons dire ce que nous pensons de ces accords-là. Mais pourquoi ne pas le faire maintenant, alors que nous en sommes informés, alors que nous avons ce pouvoir-là?

Si la population nous a élus, c'est certes pour améliorer et veiller à la qualité de vie dans les quartiers, mais c'est aussi pour que, dans notre ville qui est une ville internationale – et à mon sens c'est aussi le rôle de toutes les autres communes – nous nous prononcions sur les enjeux qui nous concernent. Les décisions qui sont prises au niveau international ont des répercussions nationales, des répercussions que vous et moi vivons tous les jours, comme simples citoyens d'une commune. A ce titre-là, le Conseil municipal de la Ville de Genève est tout à fait habilité à avoir un verbe fort sur des accords internationaux, qu'il plaise ou non à la minorité de ce Conseil.

Le seul point qui me semble un peu plus consensuel, M. Froidevaux en a parlé, est celui de la forme. Dans sa forme, ce texte ressemble effectivement peu à une résolution. Si c'est ce qui dérange, nous pouvons tout à fait lui donner une forme un peu plus «résolutionnaire», mais, sur le fond, le Parti socialiste votera le texte tel quel. Il nous semble que nous pouvons, dès maintenant, dire que nous ne voulons pas de privatisation du service public, car nous sommes, les partis de l'Alternative, des partis politiques qui avons besoin d'un Etat fort, d'un Etat qui nous permette de réaliser les programmes électoraux sur lesquels nous avons été élus.

**M. Jacques François** (AdG/SI). Je voudrais répondre à M. Froidevaux sur la question de la démocratie. Il faut savoir qu'on va nous fourguer une votation globale, alors que les accords seront pratiquement signés par toutes les parties, et que nous n'aurons que le choix entre prendre le paquet ou ne pas le prendre. Il y aura bien un vote du parlement, mais, et c'est là que je dis qu'il y a un déni démocratique, le paquet ne sera pas négociable, parce qu'il aura été négocié dans les commissions et entre les pays et qu'il sera pratiquement intouchable quand il arrivera devant le parlement. C'est là qu'il y a un déni démocratique. On va nous présenter un paquet, que nous pourrions refuser ou accepter, qui sera soumis à référendum, c'est vrai, mais la démocratie commence avant qu'on nous oblige à voter oui ou non sur une affaire complexe. La démocratie consiste à nous permettre d'élaborer le paquet. Or, actuellement, ce n'est pas possible, les négociations sont effectivement secrètes.

Quant à ce que dit M. Mettan sur le fait que les négociations sont bloquées, tout le monde sait que les négociations de l'OMC n'ont pas de fin. C'est une négociation perpétuelle qui ne s'arrête jamais. Si les présentes négociations sont bloquées en ce moment pour des raisons techniques, elles ne sont pas du tout arrêtées définitivement et notre souci, notre demande de moratoire est tout à fait justifiée.

Quant à notre prétendue défiance vis-à-vis de M<sup>me</sup> Calmy-Rey, je ne suis pas sûr, Monsieur Froidevaux, que la position de M<sup>me</sup> Calmy-Rey ne soit pas plus proche des positions que je viens d'avancer que des vôtres... Vous vous l'appropriez, je ne suis pas sûr que vous ayez raison! (*Commentaires et rires.*)

Un autre argument, technique, a été avancé par M. Mettan, qui nous dit que nous n'y comprenons rien et qu'il faut cinq tonnes de papier... Je suis ingénieur et je sais bien que, si je voulais que vous n'y compreniez rien, je vous donnerais trois tonnes de papier et vous n'y comprendriez rien! Ce que nous voulons comprendre, c'est le résultat. Moi, les finesses sur l'acier inox y d'acier inoxydable de cet accord, je m'en fous complètement! Ce qui compte, c'est ce qui va se passer dans la vie courante, ce qui va se passer pour les services publics. Ceux-ci vont être démantelés et vous le savez parfaitement. Vous nous dites que nous pourrions refuser ces accords, mais vous savez très bien que la Suisse ne va pas les refuser. Je ne pense pas que c'est en vous entendant que la droite suisse va les refuser. J'ai donc bien raison de gueuler, et pas assez fort à mon avis! (*Applaudissements.*)

**Le président.** La parole est à M. Maudet, brièvement...

**M. Pierre Maudet** (R). Je serai bref comme d'habitude, Monsieur le président! Sans allonger, je vais mettre un terme au quart d'heure de politique étrangère, maintenant traditionnel, du Conseil municipal, puisque vous avez pris la

## Résolution: accord général sur le commerce des services

mauvaise habitude, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative, de nous abreuver de sujets de politique étrangère qui nous dépassent amplement. Comme l'a dit M. Froidevaux avec d'excellents arguments, ou M. Mettan tout à l'heure en insistant sur l'aspect technique, le groupe radical ne pourra naturellement pas se rallier à vos positions, et cela sans préjuger des relations que vous avez, Monsieur François, avec Mme Calmy-Rey... Nous nous réjouissons, par contre, d'avoir ce débat sur les services publics, qui est un débat important, dans une enceinte appropriée, de façon à ne pas donner l'impression à la population que nous nous payons de mots. C'est là le sens du refus du Parti radical d'entrer en matière sur ce projet ce soir.

**Mise aux voix, la résolution est acceptée à la majorité (opposition de l'Entente et de l'Union démocratique du centre et 1 abstention).**

Elle est ainsi conçue:

*RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal, inquiet de la nature et de l'ampleur des conséquences des négociations en cours:

- demande la diffusion publique immédiate des négociations AGCS;
- prend position, en tant qu'assemblée élue, contre l'obligation par l'AGCS de privatiser des services publics qu'elle considère devoir rester dans le domaine public;
- demande la suspension des négociations AGCS;
- déclare la Ville de Genève «zone non AGCS» (comme l'a fait le Conseil de Paris, entre autres) et invite les autres communes genevoises à en faire de même.

**32. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**33. Interpellations.**

Néant.

**34. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je vous souhaite une excellente nuit et vous donne rendez-vous demain.

Séance levée à 23 h 5.

## SOMMAIRE

1. C o m m u n i c a t i o n s d u C o n s e i l a d m i n i s t r a t i f .....	182
2. C o m m u n i c a t i o n s d u b u r e a u d u C o n s e i l m u n i c i p a l .....	182
3. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de Mmes Bérengère Rosset, Hélène Ecuyer, Liliane Johner, MM. Jacques Mino, Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Guy Mettan et Damien Sidler: «Transformer le groupe de travail ad hoc Agenda 21 du Conseil municipal en une commission ad hoc Agenda 21» (PA - 4 4 ) .....	182
4. Projet d'arrêté de Mmes Bérengère Rosset, Hélène Ecuyer, Liliane Johner, MM. Jacques Mino, Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Guy Mettan et Damien Sidler: «Transformer le groupe de travail ad hoc Agenda 21 du Conseil municipal en une commission ad hoc Agenda 21»(PA-44) .....	183
5. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de M <sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Dommages subis par les commerces genevois pendant le sommet du G8 à Evian» (PA-45) .....	185
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Ex-LN Industries SA, immeuble sinistré» (P-66 A) ...	186
7. R a p p o r t d e l a c o m m i s s i o n d u r è g l e m e n t c h a r g é e d ' e x a m i n e r l a p r o p o s i t i o n d u C o n s e i l a d m i n i s t r a t i f e n v u e d e m o d i f i e r l a d é l é g a t i o n d e p o u v o i r s d u C o n s e i l m u n i c i p a l a u C o n s e i l a d m i n i s t r a t i f p o u r p a s s e r d e s a c t e s a u t h e n t i q u e s . A d a p t a t i o n a u x m o d i f i c a t i o n s d e l ' a r t i c l e 3 0 , a l i n é a 1 , l e t t r e k , c h i f f r e 3 e t c h i f f r e 4 , d e l a l o i s u r l ' a d m i n i s t r a t i o n d e s c o m m u n e s , e n t r é e e n v i g e u r l e s 1 1 j u i l l e t 1 9 9 8 e t 2 j u i n 2 0 0 1 ( P R - 2 2 9 A ) .....	196
8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de M <sup>mes</sup> Renate Cornu, Micheline Gioiosa, MM. Olivier Coste, Didier Bonny et Bernard Paillard, renvoyée en commission le 4 mars 2002, intitulée: «Soutien à Weetamix pour le programme de jeunes DJ genevois» (M-235 A) .....	202

9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers crédits de construction terminés, ainsi que de crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation, gérés par le Service d'architecture:
- cinq crédits de construction terminés sans demande de crédit complémentaire;
  - un crédit de construction terminé avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 192 933 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles;
  - quatre crédits de préétudes ou d'études non suivis de réalisation et bouclés sans demande de crédit complémentaire (PR-259 A) ..... 220
10. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 595 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique dans divers bâtiments locatifs (PR-261 A) ..... 230
11. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Daniel Künzi, Georges Breguet, Jean-Charles Lathion, Bernard Lescaze, Bernard Paillard, M<sup>mes</sup> Marie-France Spielmann et Virginie Keller Lopez, renvoyée en commission le 7 octobre 2002, intitulée: «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique» (M-286 A) ..... 243
12. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>me</sup> Christiane Olivier et M. Daniel Sormanni, acceptée par le Conseil municipal le 2 juin 1998, intitulée: «Crèche sur les voies CFF à Saint-Jean et maintien de la crèche du Seujet» (M-333)..... 251
13. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Guy Jousson et M<sup>me</sup> Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 15 décembre 2001, intitulée: «Transport de matériel vers l'Albanie» (M-243) ..... 252
14. Réponse du Conseil administratif à:
- l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 14 mai 1997, intitulée: «Le mandarin de la rue de l'Hôtel-de-Ville?» (I-757).....
  - l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 20 octobre 1997, intitulée: «A qui appartient la Cadillac grise de la Vieille-Ville qui bénéficie des privilèges des polices cantonale et municipale?» (I-770) ..... 253

15. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>mes</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, Nicole Bobillier, Sophie Christen, Eustacia Cortorreal, Alice Ecuivillon, M. Alain Fischer, M<sup>mes</sup> Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, MM. Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Pascal Perler, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Marie Vanek, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2000, intitulée: «Les enfants d'abord... même clandestins!» (M-81) ..... 254
16. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>mes</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Daniel Sormanni, Guy Jousson et Bernard Paillard, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2001, intitulée: «Du travail pour les parents, des crèches pour les enfants» (M-212)..... 255
17. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>mes</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuivillon, Catherine Hämmerli-Lang, Fatiha Eberle, Eustacia Cortorreal et M. Alain Marquet, acceptée par le Conseil municipal le 5 décembre 2001, intitulée: «Aide à l'Afghanistan» (M-244)..... 256
18. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Damien Sidler, Roberto Broggin, Michel Ducret, Christian Zaugg, Guy Savary, André Kaplun, M<sup>mes</sup> Annina Pfund et Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 24 février 2003, intitulée: «Réunissons l'Unireso!» (M-329) ..... 257
19. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Marquet, Damien Sidler, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, Jacques François, Jacques Mino, M<sup>mes</sup> Liliane Johner et Sandrine Salerno, acceptée par le Conseil municipal le 11 mars 2003, intitulée: «Accueil des altermondialistes par Genève pendant le prochain sommet du G8» (M-350)..... 259
20. Réponse du Conseil administratif à la pétition intitulée: «Soutien au carnaval de Genève» (P-40) ..... 262
21. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 janvier 2003, sur la pétition intitulée: «Amélioration de la sécurité aux environs des écoles de la Jonction» (P-51)..... 263

22. a) Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 4 décembre 2002, intitulée: «Les privilèges de la Tour-de-Boël» (QE-93) .....	264
22.b) Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 24 février 2003, intitulée: «Rue et place de la Tour-de-Boël» (QE-95) .....	266
23. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Marc Dalphin, du 24 février 2003, intitulée: «Agrandissement du bâtiment de l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR), dit du «Sud des Alpes» (QE-96) .....	267
24. Réponse du Conseil administratif à la résolution de la commission des sports et de la sécurité, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2002, intitulée: «Attention aux chiens de combat!» (R-28)	268
25. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Daniel Sormanni, Alain Comte, Pierre Losio, M <sup>mes</sup> Marie Vanek, Catherine Hämmerli-Lang et Anne-Marie von Arx-Vernon, acceptée par le Conseil municipal le 14 mars 2001, intitulée: «Sauvons la halte-garderie Zone bleue» (M-171) .....	269
26. Motion de M <sup>me</sup> Fatiha Eberle et M. Guy Jousson: «Pour une clôture autour du préau de l'école des Genêts» (M-357) .....	270
27. Motion de M. Jean-Pascal Perler et M <sup>me</sup> Virginie Keller Lopez: «Extension du parc de Villereuse» (M-358) .....	274
28. Motion de MM. Alain Gallet, Alain Marquet, Christian Zaugg, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, M <sup>mes</sup> Marie-France Spielmann et Sandrine Salerno: «Protégeons durablement le massif du Mont-Blanc» (M-359).....	277
29. Motion de MM. Jacques Mino et René Grand: «Pour un arrêt de bus nommé «Musée Voltaire» (M-364) .....	286
30. Motion de MM. Alain Marquet, Alain Gallet et M <sup>me</sup> Virginie Keller Lopez: «Modération et limitation du trafic sur le prolongement de l'avenue du Cimetière dans le bois de la Bâtie» (M-365) .....	289

SÉANCE DU 3 JUIN 2003 (soir) 305

31. Résolution de MM. Jacques François, Alain Marquet, M <sup>mes</sup> Liliane Johner et Sandrine Salerno: «Ville de Genève: zone non AGCS (accord général sur le commerce des services)» (R-56) .....	291
32. Propositions des conseillers municipaux .....	300
33 Interpellations .....	300
34 Questions écrites .....	301

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*